MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER
Liberté
Égalité
Fraternité

FSI Fonds Sécurité Intérieure
Union européenne
l'Europe se mobilise

DIRECTION DU NUMERIQUE
SOUS-DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

AYANT POUR OBJET

LA FOURNITURE ET LA MAINTENANCE DE CAPTEURS BIOMETRIQUES MONO ET MULTI-DOIGTS, DE CAPTEURS NOMADES D'EMPREINTES DOIGTS ET PALMAIRES, DE LECTEURS DE DOCUMENTS D'IDENTITE, DE SEJOUR ET DE VOYAGE, ET DE SOLUTIONS DE PRISES D'IMAGES FACIALES

La procédure de consultation utilisée est celle des articles L2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

Le présent CCTP compte 85 pages (page de garde et annexes comprises) numérotés de 1 à 85 dont les 2 annexes suivantes :

Annexe I	Découpage des prestations et des livrables (DPL)
Annexe II	Rapport d'exécution de la garantie

Table des matières

1. CONTEXTE ET OBJET 12

1.1. Contexte 12

1.2. Objet de l'accord-cadre 13

2. CONTEXTE ET OBJET 14

2.1. Découpage de l'accord-cadre 14

2.2 Précision lexicale 15

3. DISPOSITIONS COMMUNES A L'ENSEMBLE DES LOTS 16

3.1. Services et directions concernés 16

3.2. Lieux d'exécution des prestations relatives aux matériels 16

3.3. Audit sécurité des Logiciels fournis avec les matériels 16

3.4. Conduite des prestations 17

3.5. Modalités d'exécution des prestations relatives aux matériels 17

3.5.1. Emballage 17

3.5.2. Transport et préavis de livraison 17

3.5.3. Bon de livraison et documentation 17

3.5.4. Adresse, date et horaires de livraison 18

3.5.5. Livrables 18

3.6. Modalités de vérification des matériels livrés 18

3.7. Contenu et modalités d'exécution de la garantie standard et de la prestation « extension de garantie » commun à tous LES LOTS 19

3.7.1. Avertissement 19

3.7.2. Dispositions générales 20

3.7.3. Modalités d'exécution de la garantie standard et de l'extension de garantie 21

3.8. Performances environnementales 22

3.9. Contenu et modalités d'exécution des outils de pilotage 22

3.9.1. Support de type hotline et mail 22

3.9.2. Support de type Outil intranet 23

4. CONTENU ET MODALITÉS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS DU LOT 1 RELATIF A LA FOURNITURE DE CAPTEURS D'EMPREINTES MONO DOIGTS ET PRESTATIONS ASSOCIEES 24

4.1. Généralités 24

4.2. Prestation n°1 : fourniture de capteurs d'empreintes digitales mono-doigt et prestations associées (GARANTIE STANDARD INCLUSE) 24

4.2.1. Description technique 24

4.2.2. Caractéristiques générales 24

4.2.3. Caractéristiques techniques 25
4.2.4. Caractéristiques logicielles 26
4.2.5. Environnement/Alimentation/Conformité/Accessoire 26
4.2.6. Garantie standard incorporée 27
4.2.7. Modalités de commande 27
4.2.8. Modalités et délais d'exécution 27
4.2.9. Livrables attendus et délais 27
4.3. Prestation n°2 : extension de garantie 28
4.3.1. Description 28
4.3.2. Modalités de commande 28
4.3.3. Suivi 28
Le suivi est conforme aux dispositions de l'article 3.7.2.3 du présent CCTP 28
4.3.4. Livrables attendus et délais 28
4.4. Prestation n°3 : Etiquetage 29
4.4.1. Description 29
étiquetage constructeur : 29
étiquetage personnalise : 29
étiquetage du service bénéficiaire : 29
4.4.2. Modalités de commande 30
4.4.3. Modalités et délais d'exécution 30
4.4.4. livrables attendus et délais 30
5. . CONTENU ET MODALITÉS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS DU LOT 2 RELATIF A LA FOURNITURE DE CAPTEURS D'EMPREINTES MULTI-DOIGTS ET PRESTATIONS ASSOCIEES 31
5.1. Généralités 31
5.2. prestation 1 : fourniture de capteurs d'empreintes digitales multi-doigts standards31
5.3. Sous-prestation n°1.1 : Fourniture de capteurs d'empreintes digitales multi-doigts standards (garantie standard incluse) 31
5.3.1. Description 31
5.3.2. Garantie standard incorporée 34
5.3.3. Modalités de commande 34
5.3.4. Modalités et délais d'exécution 34
5.3.5. Livrables attendus et délais 35
5.4. Sous-prestation n°1.2 : Extension de garantie 35
5.4.1. Description 35
5.4.2. Suivi 36

5.4.3. Livrables attendus et délais 36
5.5. Sous-Prestation n°1.3 : Etiquetage 36
5.6. prestation 2 : fourniture de capteurs d'empreintes digitales multi-doigts « fine épaisseur » 36
5.7. Sous-prestation n°2.1 : Fourniture de capteurs d'empreintes digitales multi-doigts « fine épaisseur » (garantie standard incluse) 36
5.7.1. Description technique 36
5.7.2. Garantie standard incorporée 39
5.7.3. Modalités de commande 39
5.7.4. Modalités et délais d'exécution 39
5.7.5. Livrables attendus et délais 40
5.8. Sous-prestation n°2.2 : Extension de garantie 40
5.8.1. Description 40
5.8.2. Suivi 40
5.8.3. Livrables attendus et délais 41
5.9. Sous-prestation n°2.3 : Etiquetage 41
6. CONTENU ET MODALITÉS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS DU LOT 3 RELATIF A LA FOURNITURE DE CAPTEURS NOMADES D'EMPREINTES DE DOIGTS ET PALMAIRES 42
6.1. Généralités 42
6.2. Prestation n°1 : Fourniture de capteurs nomades d'empreintes doigts et palmaires (garantie standard incluse) 42
6.2.1. Description technique 42
6.2.2. descriptif technique Garantie standard incorporée 45
6.2.3. Modalités de commande 46
6.2.4. plan de déploiement des capteurs 46
6.2.5. Modalités et délais d'exécution 46
6.2.6. Livrables attendus et délais 46
6.3. Prestation n°2 : Extension de garantie 46
6.3.1. Description 47
6.3.2. Suivi 47
6.3.3. Livrables attendus et délais 47
6.4. Prestation n°3 : Etiquetage 47
6.5. Prestation n°4 : fourniture d'une housse de transport et d'une valise de transport (PSE) 48
6.6. Sous-prestation n°4.1 : fourniture d'une housse de transport (PSE) 48
6.6.1. Description de la fourniture 48

6.6.2. Modalités de commande 48
6.6.3. Délai de livraison 49
6.6.4. Livrables attendus et délais 49
6.6.5. sous-prestation n°4.2 : fourniture d'une valise de transport (PSE). 49
6.6.6. Description de la fourniture 49
6.6.7. Modalités de commande 50
6.6.8. Délai de livraison 50
6.6.9. Livrables attendus et délais 50
7. CONTENU ET MODALITÉS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS DU LOT 4 RELATIF A LA FOURNITURE DE LECTEURS DE DOCUMENTS STANDARDS, DE SCANNER A PLAT ET PRESTATIONS ASSOCIEES 51
7.1. Généralités 51
7.2. Prestation n°1 : lecteurs de bande MRZ et puce (garantie standard incluse) 51
7.3. Sous-Prestation n°1.1 : Fourniture de lecteurs de bande mrz et puce (garantie standard incluse) 51
7.3.1. Description technique 51
7.3.2. Garantie standard incorporée 53
7.3.3. Modalités de commande 53
7.3.4. Modalités et délais d'exécution 53
7.3.5. Livrables attendus et délais 54
7.4. Sous-prestation n°1.2 : Extension de garantie 54
7.4.1. Description 54
7.4.2. Suivi 54
7.4.3. Livrables attendus et délais 54
7.5. Sous-Prestation n°1.3 : Etiquetage 55
7.6. Prestation n° 2 : Scanner à plat 55
7.7. Sous-Prestation n°2.1 : fourniture de scanner a plat (garantie standard incluse) 55
7.7.1. Description technique 55
7.7.2. Garantie standard incorporée 55
7.7.3. Modalités de commande 56
7.7.4. Modalités et délais d'exécution 56
7.7.5. Livrables attendus et délais 56
7.8. Sous-Prestation n°2.2 : extension de garantie 56
7.8.1. Description 56
7.8.2. Suivi 57
7.8.3. Livrables attendus et délais 57

7.9. Sous-prestation n°2.3 : Etiquetage 57

8. CONTENU ET MODALITÉS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS DU LOT 5 RELATIF A LA FOURNITURE DE LECTEURS DE DOCUMENTS D'IDENTITE SECURISEE, DE SEJOUR ET DE VOYAGE ET PRESTATIONS ASSOCIEES 58

8.1. Généralités 58

8.2. Prestation n°1 : FOURNITURE DE LECTEURS D'IDENTITE SECURISEE, DE SEJOUR ET DE VOYAGE (GARANTIE STANDARD INCLUSE) 58

8.2.1. Description technique 58

8.2.2. Garantie standard incorporée 63

8.2.3. Modalités de commande 63

8.2.4. Modalités et délais d'exécution 63

8.2.5. Livrables attendus et délais 63

8.3. Prestation n°2 : extension de garantie 63

8.3.1. Description 64

8.3.2. Suivi 64

8.3.3. Livrables attendus et délais 64

8.4. Prestation n°3 : Etiquetage 64

9. CONTENU ET MODALITÉS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS DU LOT 6 RELATIF A LA FOURNITURE DE SOLUTIONS DE PRISE D'IMAGES FACIALES 65

9.1. Généralités 65

9.2. Prestation n°1 : fourniture de solutions de prises d'images faciales (garantie standard incluse) 65

9.2.1. Description technique 65

9.2.2. Garantie standard incorporée 66

9.2.3. Modalités de commande 67

9.2.4. Modalités et délais d'exécution 67

9.2.5. Livrables attendus et délais 67

9.3. Prestation n°2 : extension de garantie 67

9.3.1. Description 67

9.3.2. Suivi 68

9.3.3. Livrables attendus et délais 68

9.4. Prestation n°3 : Etiquetage 68

ANNEXE I : DECOUPAGE DES PRESTATIONS ET DES LIVRABLES (DPL) 69

ANNEXE II : RAPPORT D'EXÉCUTION DE LA GARANTIE 70

GLOSSAIRE

2D-DOC	CEV de type code-barre bidimensionnel garantissant l'intégrité et l'authenticité du document
à plat	L'expression «à plat» («*flat*») est employé conformément au dictionnaire ISO/IEC 2382-37 et est équivalent au terme «*plain*» employé dans la norme ANSI/NIST
ANEF	Administration Numérique pour les Etrangers en France
APPLICATION	Désigne un logiciel utilisé pour réaliser un traitement métier. Celui-ci s'interface avec des services et /ou du matériel
BAC	*Basic Access Control :* mécanisme qui autorise la lecture de la première partie des données de la puce d'un document électronique à la condition d'introduire dans la machine de lecture la bande MRZ, imprimée sur le titre ; a été renforcé par le contrôle PACE
CAN	*Card Access Number :* Numéro à 6 chiffres au recto des nouvelles cartes d'identité
CCAF	Central Contrôle Aux Frontières
CEV	Cachet Électronique Visible est un dispositif qui garantit l'origine et l'intégrité des données clés d'un document.
CRLs	*Certificate Revocation Lists :* listes émises par un État pour révoquer tout certificat compromis (CSCA et DSC).
CSCA	*Country Signer Certificate Authority* : certificat émit par chaque état délivrant un passeport électronique comme autorité de confiance pour vérifier le document
CP	Chef de Projet
DA	Direction de l'Asile
DCPAF	Direction Centrale de la Police Aux Frontières
DGDDI	Direction Générale des Douanes et Droits Indirects
DGEF	Direction Générale des Étrangers en France
DGPN	Direction Générale de la Police Nationale
DGGN	Direction Générale de la Gendarmerie Nationale
DNUM	Direction du Numérique (MI)
DSC	*Document Signer Certificate* : certificat délivré par le CSCA.
EAC	*Extended Access Control :* mécanisme qui conditionne la lecture des données contenues dans la deuxième partie de la puce d'un document électronique (empreintes digitales) à deux pré requis : appareil de lecture homologué avec logiciel ad hoc et agent habilité.

EBTS	Electronic Biometric Transmission Specification : spécification publiée par le FBI décrivant les formats d'échanges du matériel biométrique
EES	Système d'entrée/de sortie mis en place l'UE pour le contrôle automatique du franchissement des frontières des ressortissants de pays tiers.
FAP	Format d'acquisition de Profils d'Empreintes Digitales du FBI
FBI	Bureau Fédéral des Enquêtes (USA)
France VISAS	Système d'instruction des visas qui remplace progressivement RMV
IAS-ECC	Identification-Authentification-Signature European-Citizen-Card, norme de carte à puce permettant de fournir des services cryptographiques, tels que l'identification, l'authentification et la signature (IAS).
ICAO	Organisation de l'Aviation Civile Internationale : organisation internationale dont le rôle est de participer à l'élaboration des politiques et des normes qui permettent la standardisation du transport aéronautique international
JP2	Jpeg 2000 ; format de compression d'image standard ISO/CEI 15444-1
JPG	format standard ISO/CEI 10918 qui est lisible par la plupart des logiciels de traitement d'images.
LOGICIEL BAS NIVEAU	Désigne dans ce document, les logiciels qui sont fournis pour piloter le matériel : les pilotes, le SDK et les application de tests associés aux matériels s'interfacent avec le logiciel intermédiaire et l'APPLICATION.
LOGICIEL INTERMEDIAIRE	Désigne dans ce document, la couche logicielle qui s'interface entre la logiciel bas niveau et l'application ; il fournit des services de haut niveau à l'application avec des fonctions génériques faisant abstraction du matériel.
MEAE	Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères
MI	Ministère de l'Intérieur
MOA	Maître d'Ouvrage
MOE	Maître d'Œuvre
MRTD	*Machine Readable Travel Documents* : documents de voyage lisibles par machine selon la spécification ICAO doc 9303
MRZ	*Machine Readable Zone* ; Zone de lecture optique des documents
PACE	*Password Authenticated Connection Establishment*, protocole d'échange de clés authentifié par mot de passe qui fournit une communication sécurisée entre la puce et le lecteur et une ayant pour but de remplacer le protocole BAC ; une variante du protocole PACE est le protocole SAC
PC/SC	*Personal computer/Smart Card,* interface d'accès standard à des cartes à puce
PIV	Certification de Vérification d'Identification Personnelle du FBI

RAW	Format d'image contenant les données brutes issues du capteur matériel sans transformation irréversible.
RMV	Réseau Mondial Visas (MEAE), remplacé par France-VISAS
roulé	L'expression «roulé» est employé conformément au dictionnaire ISO/IEC 2382-37 et est équivalent au terme «*rolled*» employé dans la norme ANSI/NIST
SAC	*Supplemental Access Control* : Variante du protocole PACE
SBNA	Système Biométrique National de l'ANEF
SDK	*Software Development Kit* ; kit de développement logiciel
SIS	Système d'Information Schengen de l'UE
STSI²	Service des Technologies et des Systèmes d'Information de la Sécurité Intérieure
TMA	Tierce Maintenance Applicative
UE	Union européenne
USB	Universal Serial Bus
VA	Vérification d'Aptitude
VIS	Visa Information System, mis en place par l'UE
VSR	Vérification de Service Régulier
WSQ	*Wavelet Scalar Quantization* ; format de compression d'image standard ISO/IEC 19794-4 ; les versions 2.0 et plus sont à prendre en compte

NORMES ET STANDARDS

Liste des normes et standards cités dans ce document, avec l'année de la dernière publication

ISO/IEC 7816	2020	cartes d'identification électroniques à contacts
ISO/IEC 2382-37	2022	Vocabulaire — Partie 37: Biométrie
ISO/IEC 10918	1994	Compression numérique et codage des images fixes (JPG)
ISO/IEC 14443	2018	Cartes d'identification - Cartes à circuit intégré sans contact -
ISO/IEC 15444-1	2019	Système de codage d'images JPEG 2000
ISO/IEC16022	2006	Spécification de symbologie de code à barres Data Matrix
ISO/IEC 15417	2007	Spécifications des symbologies des codes à barres, code 128
ISO/IEC 15438	2015	Spécifications pour la symbologie de code à barres PDF417

ISO/IEC 18004	2015	Spécification de la symbologie de code à barres Code QR
ISO/IEC 19794-4	2011	Formats d'échange de données biométriques — Partie 5 : Données d'image du doigt (WSQ)
ISO/IEC 19794-5	2011	Formats d'échange de données biométriques — Partie 5 : Données d'image faciale
ISO/IEC 20027	2018	Profils biométriques interopérables - Recommandations pour les captures de 10 doigts à plat
ISO/IEC 20248	2018	Structures de données — Méta-structure de signature numérique
ISO/IEC 29794-4	2017	Qualité d'échantillon biométrique — Partie 4: Données d'image de doigt (NFIQ2)
ISO/IEC 29794-5	2022	Qualité d'échantillon biométrique — Partie 5: Données d'image de face
ISO/IEC 39794-4	2019	Formats extensibles d'échange de données biométriques — Partie 4 : Données d'image de doigt
ISO/IEC 39794-5	2019	Formats extensibles d'échange de données biométriques — Partie 5 : Données d'image faciale
FBI EBTS Appendix F		Appendice F de l'EBTS définissant les conditions de qualité d'image strictes, sur la comparaison des empreintes digitales et facilitant la correspondance 1 à N à grande échelle. Les capteurs certifiés FBI annexe F sont également considérés comme conforme aux spécifications PIV.
FBI PIV-071006		Norme de niveau inférieur conçue pour prendre en charge la vérification des empreintes digitales. (Personal Identity Verification IMAGE QUALITY SPECIFICATIONS FOR SINGLE FINGER CAPTURE DEVICES publié le 10/07/2006)
FIPS 140	2020	*Federal Information Processing Standards :* Ensemble de standards qui spécifient les exigences pour les modules de cryptographie.
Doc 9303	2021	Spécifications sur les documents de voyage lisibles à la machine, publié par l'ICAO, permettant à un État de faire reconnaitre les documents d'identité comme documents de voyage valables par d'autres États ; Les documents doivent être conformes aux spécifications des Doc 9303-3 et Doc 9303-4, Doc 9303-5 ou Doc 9303-6.
NFIQ	2004	NIST Fingerprint Image Quality; mesure de la qualité d'image des empreintes digitales publié par le NIST

NFIQ 2	2021	NIST Fingerprint Image Quality 2 : logiciel open source de mesure de la qualité d'image des empreintes digitales, publié par la NIST et normalisé dans le cadre de la norme ISO/IEC 29794-4
ANSI/NIST-ITL-1	2015	Data Format for the Interchange of Fingerprint, Facial & Other Biometric Information: spécifie les formats à utiliser pour l'échange d'empreintes digitales et d'autres données d'image.
QSA		Evolution du logiciel standardisé open source prévu pour remplacer l'algorithme sFIQ propriétaire actuel utilisé pour le contrôle de la qualité des images faciales
AFNOR XP Z42-101	2019	Spécifications relatives à la mise en œuvre du CEV aux fins d'authentification, de vérification et d'acquisition de données véhiculées par un objet
AFNOR XP Z42-105	2020	Spécifications relatives à la mise en œuvre du CEV Otentik aux fins d'authentification, de vérification et de saisie automatique des données véhiculées par un document ou un objet
UE C 7774	2018	Spécifications techniques afférentes aux normes pour les dispositifs de sécurité et les éléments biométriques intégrés dans les passeports et les documents de voyage délivrés par les États membres
UE C 7767	2018	Spécifications techniques du modèle uniforme de titre de séjour destiné aux ressortissants de pays tiers
UE 329	2019	Spécifications relatives à la qualité, à la résolution et à l'utilisation des empreintes digitales et de l'image faciale aux fins de vérification et d'identification biométriques dans le système d'entrée/de sortie (EES)

1. CONTEXTE ET OBJET

1.1. CONTEXTE

Le présent accord-cadre a pour objet le renouvellement l'accord-cadre relatif à la fourniture et à la maintenance de capteurs biométriques mono et multi-doigts et de lecteurs de documents d'identité, de séjour et de voyage.

L'évolution de la réglementation européenne conduit le ministère de l'intérieur à intégrer notamment dans cette nouvelle consultation, l'acquisition de solution de prises de vues faciales.

Dans l'exercice des missions de contrôle aux frontières, du contrôle de l'immigration et de la situation des ressortissants étrangers, les agents de l'État réalisent des opérations **d'enrôlement et de vérification de la situation des personnes et des documents d'identité, de séjour et de voyage.**

Ces opérations de vérification et d'enrôlement visent à identifier et mettre à jour la situation des personnes en interrogeant des bases de données biométriques nationales et européennes afin de s'assurer qu'elles sont en règle vis-à-vis de la législation française et européenne et/ou qu'elles ne représentent pas une menace pour la sécurité intérieure ou l'ordre public.

Ces opérations sont réalisées en point de contrôle frontière, police ou douanier, sur les sites des services interpellateurs, en préfectures et en consulat.

Ces opérations ont lieu par le biais de plusieurs équipements tels que des capteurs d'empreintes digitales, du matériel de contrôle et de lecture de documents d'identité, de séjour et de voyage et des solutions de prises d'images faciales.

S'agissant des **capteurs d'empreintes digitales**, les agents de l'Etat prennent les empreintes des personnes pour vérifier, authentifier et/ou enrôler la situation dans certaines applications nationales et européennes telles que :

- EURODAC : base de données européenne des empreintes des demandeurs d'asile et des personnes appréhendées lors d'un franchissement irrégulier de frontière ;
- EES : système d'entrée/de sortie de l'UE ;
- VIS : base européenne des visas de court séjour ;
- SBNA : système biométrique associé aux dossiers de ressortissants étrangers en France ;
- VISABIO ; application permettant de vérifier les visas transmis par le MEAE.
- CCAF : système permettant de vérifier et enrôler les voyageurs lors du contrôle aux frontières (aubette, contrôle automatique et bornes de pré enrôlement).

S'agissant de la lecture des documents d'identité, de séjour et de voyage, elle est réalisée par l'utilisation d'un **lecteur automatique de documents** connecté à un ordinateur via une connexion de type USB-C.

L'usage de cet équipement permet de lire la bande MRZ et/ou la puce sans contact contenue (s) dans les multiples documents d'identité et de voyage et de scanner la page du document d'identité présenté. La présence d'indices de falsification ou de contrefaçon des documents est recherchée à cette occasion.

S'agissant de la **solution de prise d'images faciales**, elle permet la prise de vue de l'image faciale d'un individu pour créer ou mettre à jour un dossier de situation et réaliser une reconnaissance faciale par les systèmes européens **EES et le futur EURODAC 3 à venir.**

1.2. OBJET DE L'ACCORD-CADRE

Le présent accord-cadre a pour objet la fourniture et la maintenance de matériels de capteurs biométriques mono et multi-doigts, de capteurs nomades d'empreintes doigts et palmaires, de lecteurs de documents d'identité, de séjour et de voyage, et de solutions de prises d'images faciales.

Précisions :

Ces matériels seront déployés sur des postes-clients pouvant être localisés en administration centrale, en préfectures et sous-préfectures, aux points de passage de frontière et de douane, au sein des guichets uniques de demande d'asile en métropole et des collectivités d'outre-mer, auprès des services interpellateurs de la police et de la gendarmerie nationale, dans les services des visas du réseau diplomatique et consulaire ou en tout lieu que l'Administration jugera utile.

Les équipements fournis par le titulaire de l'accord-cadre le seront avec tous les accessoires nécessaires ainsi que leur licence (et support associé) et tous logiciels nécessaires à leur bon fonctionnement (drivers, logiciels de test et de maintenance).

Le titulaire est tenu par son offre et par les caractéristiques mentionnées. Si l'équipement n'est plus produit, le titulaire propose un équipement équivalent en matière de performances techniques et d'intégration logicielle à celui qu'il remplace à un prix inférieur ou égal. L'administration accepte ou non la proposition. A défaut, le titulaire est tenu de fournir l'équipement proposé dans son offre initiale.

La définition des exigences fonctionnelles et techniques des différents types de matériels et leurs contraintes associées sont explicitées dans le présent CCTP.

2. CONTEXTE ET OBJET

2.1. DECOUPAGE DE L'ACCORD-CADRE

Le présent accord-cadre est agencé comme suit :

- **Lot 1 : fourniture de capteurs d'empreintes digitales mono-doigt standard et prestations associées :**
  - prestation n°1 : fourniture de capteurs d'empreintes digitales mono-doigt standards (garantie standard incluse) ;
  - prestation n°2 : extension de garantie ;
  - prestation n°3 : étiquetage.

- **Lot 2 : fourniture de capteurs d'empreintes digitales multi-doigts et prestations associées :**

  Prestation 1 : capteurs d'empreintes digitales multi-doigts standards :
  - sous-prestation n°1.1 : fourniture de capteurs d'empreintes digitales multi-doigts standard (garantie standard incluse) ;
  - sous-prestation n°1.2 : extension de garantie ;
  - Sous-prestation n°1.3 : étiquetage.

  Prestation 2 : capteurs d'empreintes digitales multi-doigts « fine épaisseur » :
  - sous-prestation n°2.1 : fourniture de capteurs d'empreintes digitales multi-doigts « *fine épaisseur* » (garantie standard incluse) ;
  - sous-prestation n°2.2 : extension de garantie ;
  - sous-prestation n°2.3 : étiquetage.

- **Lot 3 : fourniture de capteurs nomades d'empreintes digitales doigts et palmaires et prestations associées.**
  - **prestation n°1 : fourniture de capteurs nomades d'empreintes doigts et palmaires (garantie standard incluse) ;**
  - **prestation n°2 : extension de garantie ;**
  - **prestation n°3 : étiquetage ;**
  - **prestation n°4 : fourniture d'une housse de transport et d'une valise de transport (PSE)**
  - sous-prestation n°4.1 : fourniture d'une housse de transport ;
  - sous-prestation n°4.2 : fourniture d'une valise de transport.

- **Lot 4 : fourniture de lecteurs de documents standards, de scanner à plat et prestations associées.**

  Prestation 1 : lecteurs de bande MRZ et puce :
  - sous-prestation n°1.1 : fourniture de lecteurs de bande MRZ et puce (garantie standard incluse) ;
  - sous-prestation n°1.2 : extension de garantie ;

- sous-prestation n°1.3 : étiquetage.

Prestation 2 : scanner à plat :

- sous-prestation n°2.1 : fourniture de scanner à plat (garantie standard incluse) ;
- sous-prestation n°2.2 : extension de garantie ;
- sous-prestation n°2.3 : étiquetage .

- **Lot 5 : fourniture de lecteurs de documents d'identité sécurisée, de séjour et de voyage et prestations associées.**

  - prestation n°1 : fourniture de lecteurs de documents d'identité sécurisée, de séjour et de voyage (garantie standard incluse) ;
  - prestation n°2 : extension de garantie ;
  - prestation n°3 : étiquetage.

- **Lot 6 : fourniture de solutions de prises d'images faciales.**
  - prestation n°1 : fourniture de solutions de prises d'image faciales (garantie standard incluse) ;
  - prestation n°2 : extension de garantie ;
  - prestation n°3 : étiquetage.

2.2 PRECISION LEXICALE

Dans le cadre du présent document, les termes « au titulaire », « le titulaire », « du titulaire », *etc.* sont employés pour désigner chaque titulaire des lots constitutifs de l'accord-cadre.

Dans le cadre du présent document, « garantie incluse » ou « garantie standard » s'entend pour désigner une garantie d'une durée **d'un (1) an** à compter de la date de notification de la décision d'admission du matériel.

3. DISPOSITIONS COMMUNES A L'ENSEMBLE DES LOTS

3.1. SERVICES ET DIRECTIONS CONCERNES

Les principaux bénéficiaires de l'accord-cadre sont :

- La direction du numérique (DNUM) en qualité de maîtrise d'œuvre ;
- La direction centrale de la police aux frontières (DCPAF) ;
- La direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) ;
- La direction générale des étrangers en France (DGEF) ;
- La direction générale de la police nationale (DGPN) ;
- La direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) ;
- La préfecture de police de Paris (PP) ;
- La police judiciaire (PJ) ;
- La direction centrale des sécurités publiques (DCSP) ;
- Le service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure (STSI²) ;
- Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique notamment pour la direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI),
- Le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) ;
- Les préfectures et les sous-préfectures.

Les services qui bénéficient des matériels de ce présent accord-cadre sont entre autres les préfectures, les sous-préfectures, les guichets uniques de demande d'asile des collectivités d'outre-mer et les services de l'État à l'étranger.

3.2. LIEUX D'EXECUTION DES PRESTATIONS RELATIVES AUX MATERIELS

Les prestations relatives aux prestations de garantie s'exécutent dans les locaux du titulaire après envoi de l'administration du matériel défaillant.

Les livraisons sont à destination de la France métropolitaine (Corse comprise) et /ou dans les DOM-COM (Nouvelle-Calédonie comprise).

Les livraisons à l'attention du ministère de l'Europe et des affaires étrangères pourront faire l'objet de conditions particulières avec une expédition à l'étranger par le biais de la valise diplomatique (cf article 3.5.4 du présent CCTP).

3.3. AUDIT SECURITE DES LOGICIELS FOURNIS AVEC LES MATERIELS

Il est rappelé que la réalisation d'audits sécurité en cours d'exécution du marché est permise par le CCAG TIC au titre de l'article 24, à ce titre les auditeurs devront avoir un accès aux connaissances des composants logiciels, aux sources du code, et aux matériels.

3.4. CONDUITE DES PRESTATIONS

Les modalités de conduite des prestations sont définies à l'article VI.3 du CCAP.

3.5. MODALITES D'EXECUTION DES PRESTATIONS RELATIVES AUX MATERIELS

3.5.1. EMBALLAGE

Tout équipement fourni au titre du présent accord-cadre doit pouvoir supporter, sans aucun dommage, le transport entre les locaux du titulaire et les sites de livraison de l'administration. La qualité des emballages, qui est de la responsabilité du titulaire, doit être appropriée aux conditions et modalités de transport.

3.5.2. TRANSPORT ET PREAVIS DE LIVRAISON

Le transport s'effectue sous la responsabilité du titulaire, jusqu'au lieu de livraison. Le conditionnement, l'arrimage et le déchargement sont effectués sous sa responsabilité.

Toute livraison fait l'objet d'un préavis adressé par le titulaire au représentant de l'administration au plus tard **trois (3) jours ouvrés** avant la date prévue pour la livraison.

3.5.3. BON DE LIVRAISON ET DOCUMENTATION

Toute livraison est accompagnée :

- d'un bon de livraison comportant notamment la date d'expédition, la référence de la commande ou de l'accord-cadre, l'identification du titulaire, l'identification et la quantité de ce qui est livré, les numéros de série et, quand il y a lieu, la répartition par colis. Ce bon peut revêtir la forme d'un document papier (« bon papier ») ou d'un message électronique précisant la modalité de téléchargement du droit d'utilisation objet de la livraison (« bon électronique »);
- de la documentation complète en langue française se rapportant à l'équipement livré. Cette documentation comprend le guide d'installation ainsi que la documentation constructeur relative à l'équipement. La documentation peut être fournie sous forme d'adresse de téléchargement.

Le titulaire doit fournir et apposer une étiquette « papier » sur le carton d'emballage de chaque équipement. Sur cette étiquette figurent, le cas échéant, le numéro d'immobilisation (inscrit sur les étiquettes apposées sur l'équipement) aux formats texte et code-barres ainsi que le numéro de la commande Chorus. Cette prestation est incluse dans les prix figurant à l'annexe II (AF) de l'acte d'engagement.

Toute livraison pour laquelle la documentation n'a pas été fournie est réputée n'avoir pas été effectuée.

3.5.4. ADRESSE, DATE ET HORAIRES DE LIVRAISON

- Modalités de livraison :

Les livraisons d'équipements sont expédiées à destination de la France métropolitaine (Corse comprise) et/ ou dans les DOM-COM (Nouvelle-Calédonie comprise) à la date indiquée dans le bon de commande.

La date et l'adresse de livraison sont indiquées dans le bon de commande et s'effectuent sauf demande particulière de l'administration, pendant les jours ouvrés et aux heures suivantes : entre 09h00 et 12h00 et entre 14h00 et 17h00. En dehors de ces périodes de livraison, l'administration se réserve le droit de refuser la livraison.

- Modalités de livraison relatives aux commandes dont la livraison est prévue à l'attention du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) :

L'adresse de livraison des équipements relatifs aux commandes dont la livraison est prévue au ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) est :

Ministère de l'Europe et des affaires étrangères
DSI/IDA (SPIE LOGISTIQUE)
13, rue Louveau
92320 CHATILLON

Ou tout autre lieu indiqué au bon de commande.
Les points de contacts seront transmis à compter de la notification du marché au titulaire de l'accord-cadre.

3.5.5. LIVRABLES

La liste des livrables ainsi que les délais de remise et de vérification associés sont définis dans le découpage des prestations et des livrables (DPL) en annexe I du présent CCTP.

Tous les livrables sont remis à l'administration en version papier et/ou électronique conformément aux dispositions arrêtées conjointement par l'administration et le titulaire.

Lorsqu'ils sont fournis en version électronique, le format des fichiers pourront être .doc /.rtf ./ .pdf /.xls (non verrouillé)/ format compatible Office 2003.

3.6. MODALITES DE VERIFICATION DES MATERIELS LIVRES

Les opérations de vérification et les décisions de l'administration s'effectuent dans les conditions décrites ci-dessous et dans les délais fixés dans l'annexe 1 au présent CCTP (DPL). Elles sont également précisées, en tant que de besoin, dans le bon de commande.

Elles ont pour but de constater que les prestations exécutées sont conformes aux obligations imposées au titulaire.

Les opérations de vérification quantitative ont pour objet de contrôler la conformité entre la quantité livrée ou le travail fait et la quantité ou le travail commandé par l'administration.

Les opérations de vérification qualitative ont pour objet de permettre à l'administration de contrôler notamment que le titulaire a mis en œuvre les moyens définis dans l'accord-cadre,

conformément aux prescriptions qui y sont fixées, et a réalisé les prestations définies dans l'accord-cadre conformément aux dispositions contractuelles.

A l'issue des opérations de vérification, l'administration prend une décision :

- **D'admission** lorsque les prestations répondent aux stipulations de l'accord-cadre ;

- **d'ajournemen**t lorsque les prestations ne peuvent être reçues que moyennant certaines mises au point. Cette décision invite le titulaire à présenter à nouveau à l'administration les prestations mises au point ;

- **de réfaction** lorsque les prestations, sans être entièrement conformes aux stipulations de l'accord-cadre, peuvent être reçues en l'état avec réfaction de prix proportionnelle à l'importance des imperfections constatées ;

  de rejet des prestations lorsque les prestations ne sont pas conformes aux stipulations de l'accord-cadre et ne peuvent être reçues en l'état. Le rejet peut être partiel ou total. Le titulaire est tenu d'exécuter à nouveau les prestations. L'ajournement ou le rejet n'a pas pour effet d'accorder une prolongation du délai contractuel d'exécution.

3.7. CONTENU ET MODALITES D'EXECUTION DE LA GARANTIE STANDARD ET DE LA PRESTATION « EXTENSION DE GARANTIE » COMMUN A TOUS LES LOTS

3.7.1. AVERTISSEMENT

La garantie dite « standard » ou « incluse » et /ou l'extension de garantie recouvre :

- la garantie standard : incorporée à l'acquisition des matériels .

- L'extension de garantie doit faire l'objet d'une commande spécifique au titre d'une prestation pour chaque matériel commandé conformément au CCTP et à l'annexe financière du présent accord-cadre.

S'agissant des conditions et des modalités pratiques d'exécution de la garantie, quel qu'en soit le type, le titulaire de chaque lot de l'accord-cadre **est l'interlocuteur unique et exclusif** des services de l'administration. Il est seul responsable de la parfaite conformité des prestations attachées à la garantie pendant l'intégralité de leur période d'exécution. Par conséquent, il est interdit au titulaire d'orienter l'administration vers un constructeur, un sous-traitant ou un tiers mainteneur.

La garantie s'entend avec l'obligation de résultat dans les délais impartis indiqués au présent CCTP.

3.7.2. DISPOSITIONS GENERALES

1. CONTENU

Les caractéristiques de la garantie sont les suivantes :

- garantie pièces, main d'œuvre et **transports compris (retour de l'atelier vers les sites de l'administration situés en France métropolitaine (Corse comprise) et/ou DOM-COM (Nouvelle-Calédonie comprise),** conformément à l'annexe financière à l'acte d'engagement ;

- une adresse électronique spécifique et un site en ligne pour déposer les demandes d'intervention. Ces informations sont transmises dans un délai de 7 jours ouvrés à compter de la notification au titulaire de l'accord-cadre.

Le service de garantie des matériels inclut :

- le dépannage par réparation ou remplacement des pièces ou sous-ensembles défectueux, usés ou cassés à la suite de l'usage conforme à la notice d'utilisation du matériel ;

- le contrôle du bon état technique du matériel, à l'occasion des interventions du titulaire ;
- Le remplacement du matériel en panne par un matériel neuf ou reconditionné de configuration au moins équivalente au matériel défectueux si la GTR est dépassée**.**

Tous les composants internes commandés en même temps qu'un matériel bénéficient automatiquement de la garantie de celui-ci.

Dans le cadre de la garantie **« retour atelier** », l'envoi du matériel à l'atelier est à la charge de l'administration qui n'est pas tenue d'envoyer le matériel dans leur emballage d'origine, par conséquent le titulaire ne peut éluder ses obligations relatives à la garantie sur ce fondement.

Le retour du matériel vers les sites de l'administration (les frais de conditionnement, d'emballage, de transport et de douanes en France métropolitaine (Corse comprise), DOM-COM et Nouvelle- Calédonie comprise) est à la charge du titulaire.

La durée de garantie est prolongée du nombre de jours de privation de jouissance.

Pour tous les matériels objets de la garantie, les pièces de rechange nécessaires à l'application de la garantie sont disponibles pendant toute la durée de celle-ci.

2. EXCLUSION DE GARANTIE

Sont exclus du service de garantie :

- la réparation des dommages ou défaillances du matériel résultant de négligences non imputables au titulaire ou de l'accès frauduleux au matériel ;
- les conséquences de l'inobservation des conditions d'installation, d'environnement et d'utilisation ou des règles d'emploi du matériel ou de l'usage de courant électrique ou de fournitures ou de supports informatiques ne correspondant pas aux normes prescrites par le titulaire ;
- les extensions, connexions ou déconnexions non expressément prévues par le titulaire comme étant incluses dans le service ;
- la modification des matériels ou dispositifs à la demande de l'administration sauf lorsque ces modifications ont été réalisées par le titulaire.

3. SUIVI

Au titre du suivi d'exécution de la garantie (garantie standard ou extension de garantie), le titulaire est tenu de transmettre le premier jour ouvré de chaque semestre, à compter de la notification du présent accord- cadre, à l'interlocuteur technique de l'administration ou à son représentant le rapport d'exécution de la garantie dont le modèle est précisé à l'annexe II du CCTP.

Si nécessaire, en cours d'exécution de l'accord-cadre, l'administration se réserve la faculté de demander au titulaire d'apporter des aménagements de forme ou de contenu au rapport précité.

Le / les point(s) de contact(s) sont transmis au titulaire dans un délai de 10 jours ouvrés à compter de la notification de l'accord-cadre.

Le titulaire doit fournir à l'administration, à chaque date anniversaire du présent accord-cadre, un état récapitulatif annuel à minima des interventions effectuées en précisant le type de panne et le numéro de série du matériel concerné.

3.7.3. MODALITES D'EXECUTION DE LA GARANTIE STANDARD ET DE L'EXTENSION DE GARANTIE

1 DELAIS

Le début d'exécution de la garantie est réputé conforme à compter de la transmission des éléments suivants conformément à l'article 3.9 du présent CCTP :

- une adresse électronique spécifique (pour le support de type hotline) ;
- un site en ligne pour déposer les demandes d'intervention (support de type intranet).

Ces deux supports sont disponibles les jours ouvrés, **de 9h00 à 18h30.** Tous les échanges sont obligatoirement en langue française.

A compter de la saisine du titulaire par l'un des moyens précités, celui-ci dispose d'un délai maximal de **soixante (60) minutes** pour confirmer la demande à l'administration. Cette confirmation revêt la forme d'un courriel adressé au service demandeur.

S'agissant de la garantie standard et de l'extension de la garantie, le titulaire s'engage à une garantie de temps de rétablissement **(GTR)** fixée à **dix (10) jours** ouvrés maximum, retour dans les locaux de l'administration inclus, à compter de la demande d'intervention. La prestation s'achève par un procès-verbal (PV) de service fait.

S'agissant de la garantie standard, si les délais de garantie de temps de résolution dépassent **trente (30) jours** ouvrés, le titulaire s'engage à remplacer définitivement le matériel en panne par un matériel neuf dont la configuration est au moins équivalente au matériel défectueux.

Le prix de la garantie standard est compris dans le prix d'acquisition de l'équipement auquel elle se rattache conformément à l'annexe financière à l'acte d'engagement.

2 DUREE DE LA GARANTIE INCLUS ET DE L'EXTENSION DE GARANTIE

Le titulaire garantie les différents matériels du présent accord-cadre pour une durée **d'un (1) an.**

L'extension de garantie peut être commandée par l'administration durant une période **d'un** (1) an, renouvelable par le nombre d'année souhaité en fonction de ses besoins sans que celle-ci ne dépasse **un (1) an** à compter de l'échéance du présent accord-cadre**.** [1]

3.8. PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

Conformément à l'article 58 de la Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) « Objectifs d'achat de produits reconditionnés ou réemployés », l'administration a pour obligation d'acquérir des biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou comportant des matières recyclées, dans les proportions fixées selon le type de produit.

Les modalités d'exécution sont définies à l'article VII du CCAP du présent accord-cadre.

3.9. CONTENU ET MODALITES D'EXECUTION DES OUTILS DE PILOTAGE

3.9.1. SUPPORT DE TYPE HOTLINE ET MAIL

Le titulaire propose un support de type hotline accessible par téléphone (avec boite de messagerie) et mail aux services qui bénéficient des équipements du lot.

Ce support porte sur les domaines :

- Techniques, soit pour un support SAV, soit pour un support à l'installation et la configuration des machines,

- Administratif pour le suivi relatif au contrat (commandes, factures, etc.).

DELAIS DE REPONSES :

Le délai maximal de réponse suite à un appel téléphonique est de **quinze (15) minutes** et **une (1) heure** pour donner suite à un mail.

Un appel ou un mail reçu en heures non ouvrées devra être traité dans les mêmes délais à partir du début de la plage d'heures ouvrées suivante.

Le support est disponible durant les heures ouvrées métropolitaines.

Le support est disponible dans un délai de **sept (7) jours ouvrés** à compter de la notification au titulaire de l'accord-cadre.

[1] Hors lot 3 pour lequel une garantie de 3 ans sera commandée en une seule fois et renouvelable conformément à l'article 6.3.1 du CCTP.

3.9.2. SUPPORT DE TYPE OUTIL INTRANET

Le titulaire peut mettre à disposition un outil intranet sécurisé et cloisonné entre chaque bénéficiaire.

Ce support porte sur les domaines :

- Techniques, soit pour un support SAV, soit pour un support à l'installation et la configuration des matériels,

- Administratif pour le suivi relatif au contrat (commandes, factures, etc.

Cet outil intranet permet à chaque bénéficiaire :

chaque bénéficiaire :

- de remonter au titulaire les incidents sur matériel, les demandes de retour machine, les demandes remontées pas le canal du support. Toute demande fera l'objet d'une création d'un ticket de suivi ;
- de télécharger toute la documentation (guide d'installation technique, manuel utilisateurs, etc.) utiles au déploiement des matériels ;
- de télécharger les dernières versions des Logiciels liés aux matériels ainsi que les applications de tests ;
- de suivre ses commandes ;
- de suivre ses factures ;
- de suivre les engagements de services par la mise à disposition :
  - des rapports d'exécution de la garantie (standard et extension),
  - des délais de livraison des matériels commandés,
  - des indicateurs de suivi des prestations.

L'outil intranet est opérationnel dès la notification du marché et ce pour chaque bénéficiaire qui en fait la demande.

Le titulaire procède à la création d'un compte « administrateur » pour chaque service qui bénéficie des équipements du lot. Chaque administrateur d'un service bénéficiaire peut ensuite créer ou supprimer les comptes utilisateurs de son service.

L'outil intranet devra être paramétrer dans un délai de **sept (7) jours ouvrés** à compter de la notification au titulaire de l'accord-cadre et la création du compte « administrateur » est réalisé dans un délai de **cinq (5) jours ouvrés** après la demande d'un service bénéficiaire.

DELAIS DE REPONSES :

Le délai maximal de réponse suite à une demande ou une déclaration d'incident est d'**une (1) heure** pour donner suite à un mail.

Une demande ou une déclaration reçu en heures non ouvrées devra être traité dans les mêmes délais à partir du début de la plage d'heures ouvrées suivante.

Le support est disponible durant les heures ouvrées métropolitaines.

4. CONTENU ET MODALITÉS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS DU LOT 1 RELATIF A LA FOURNITURE DE CAPTEURS D'EMPREINTES MONO DOIGTS ET PRESTATIONS ASSOCIEES

4.1. GENERALITES

Le lot 1 du présent accord-cadre comprend trois prestations :

- prestation n°1 : fourniture de capteurs d'empreintes digitales mono-doigt (garantie standard incluse) ;
- prestation n°2 : extension de garantie ;
- prestation n°3 : étiquetage.

4.2. PRESTATION N°1 : FOURNITURE DE CAPTEURS D'EMPREINTES DIGITALES MONO-DOIGT ET PRESTATIONS ASSOCIEES (GARANTIE STANDARD INCLUSE)

4.2.1. DESCRIPTION TECHNIQUE

La prestation n°1 du lot 1 a pour objet la fourniture de capteurs d'empreintes digitales mono-doigt.

Le titulaire fournit des capteurs d'empreintes mono-doigt répondant aux exigences fonctionnelles et techniques indiquées dans le tableau suivant :

4.2.2. CARACTERISTIQUES GENERALES

REFERENCES	EXIGENCES
ExgCapMono-1.1	Le capteur doit être compact et résistant (métal, alliage ou en matière plastique résistante et conforme aux normes de sécurité en vigueur NF et CE).
ExgCapMono-1.2	Le capot de protection doit être en matière plastique et de couleur opaque afin de limiter la pollution lumineuse lors de la prise d'empreinte. Il doit comporter une ouverture permettant une insertion aisée d'un doigt.
ExgCapMono-1.3	Le capteur doit permettre une utilisation prolongée, simple, rapide et sans fatigue excessive pour l'opérateur.
ExgCapMono-1.4	L'ensemble des manipulations est ambidextre.
ExgCapMono-1.5	Afin de ne pas présenter de risque de blessure, les angles saillants ou coupants sont interdits.
ExgCapMono-1.6	Les traitements de capture d'empreintes doivent être effectués, y compris les contrôles de qualité d'image, dans les 5 secondes par acquisition, à partir du moment où le sujet place un doigt sur le capteur, jusqu'au moment où le logiciel de capture a analysé la qualité de l'image et affiché le statut d'acquisition à l'opérateur

REFERENCES	EXIGENCES
ExgCapMono-1.7	Le capteur doit atteindre en valeur cible un niveau de protection d'enveloppe, aux intrusions de corps solides et liquides, selon l'indice de protection IP 42 minimum
ExgCapMono-1.8	L'écran doit atteindre une résistance aux rayures selon l'échelle de Mohs de 7H
ExgCapMono-1.9	La surface d'acquisition doit être robuste et supporter une pression prolongée et forte. *Remarque: elle doit pouvoir résister à l'apposition appuyée et prolongée d'un doigt*
ExgCapMono-1.10	Le capteur doit pouvoir être nettoyé aisément avec un produit désinfectant
ExgCapMono-1.11	Le format d'acquisition doit être du FAP 30

4.2.3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

REFERENCES	EXIGENCES
ExgCapMono-2.1	Le capteur doit être conforme à la norme FBI PIV Single Finger PIV-071006 FAP 30
ExgCapMono-2.2	Le capteur doit fournir des images 500 et 1000 dpi en 256 niveaux de gris et le logiciel doit produire des images d'empreintes digitales conformément au format suivant: WSQ , JP2, JPG et des images brutes (RAW)
ExgCapMono-2.3	Le capteur et le logiciel doivent pouvoir détecter automatiquement ou capturer automatiquement le doigt lorsqu'un doigt est placé dessus.
ExgCapMono-2.4	Le capteur et le logiciel doivent être capable de détecter une usurpation d'identité (par exemple, détection d'un faux doigt ou doigt mort)
ExgCapMono-2.5	Le capteur ne nécessite aucun étalonnage de l'utilisateur et il n'est pas possible pour les opérateurs d'ajuster l'étalonnage du matériel (calibration automatique)
ExgCapMono-2.6	Le capteur doit pouvoir être déplacé facilement pour être utilisé par des sujets qui ne peuvent pas atteindre le plan de travail
ExgCapMono-2.7	Le capteur doit être équipé d'un système antidérapant pour éviter qu'il glisse sur la plan de travail pendant l'acquisition
ExgCapMono-2.8	Le capteur doit fournir une indication visible de l'alimentation et de l'état de l'opération (par ex. en tension; prêt, traitement)
ExgCapMono-2.9	Le capteur doit prendre en charge la mise à jour et la gestion de micrologiciel (firmware) de l'appareil à partir du SDK.
ExgCapMono-2.10	Le capteur et le logiciel doivent fournir des moyens de distinguer et d'éliminer les images fantômes (empreintes digitales latentes résiduelles)
ExgCapMono-2.11	Le capteur et son logiciel doivent pouvoir retourner les images de la capture en temps réel (mode live)
ExgCapMono-2.12	Les Leds du capteur doivent être visibles afin que l'agent puisse suivre l'acquisition des empreintes lorsque le capteur est tourné vers l'usager.
ExgCapMono-2.13	Le temps moyen inter-panne du capteur est égal ou supérieur à 40 000 h.

4.2.4. CARACTERISTIQUES LOGICIELLES

REFERENCES	EXIGENCES
ExgCapMono-3.1	Le logiciel doit permettre d'évaluer la qualité globale de l'acquisition, y compris la taille et l'intensité des niveaux de gris du doigt, le doigt non tronqués sur les bords, etc., lors de la capture automatique.
ExgCapMono-3.2	Le logiciel doit permettre d'effectuer des contrôles qui évaluent la qualité de l'image que fournissent les utilisateurs avec un retour instantané. Ce contrôle qualité doit être compatible avec le standards ISO 29794-4.
ExgCapMono-3.3	Le logiciel doit permettre d'interrompre la détection automatique ou la capture automatique
ExgCapMono-3.4	Le logiciel doit permettre la gestion des bips de début et fin de capture, gestion du bip de début de prise des enrôlés, gestion des bips d'erreur
ExgCapMono-3.5	Le logiciel doit gérer les déconnexions du matériel (robustesse à la déconnexion du capteur) et sa reconnexion
ExgCapMono-3.6	Le fonctionnement des Logiciels sur les systèmes d'exploitation suivants : - Windows 10 64 bits et suivants - Androïd 11 et suivants - Ubuntu 20.04 LTS et suivants
ExgCapMono-3.7	Le SDK doit être fourni pour fonctionner avec des environnements C, C++ et Java Open JDK11 LTS et suivants, Android 11 SDK et plus
ExgCapMono-3.8	Le capteur est fourni avec ses librairies d'adaptation, ses pilotes logiciels, un logiciel de test de maintenance du matériel et un logiciel démonstration permettant la mesure en millisecondes des temps de captures et l'extraction des images acquises.
ExgCapMono-3.9	Les documentations destinées au développeur, aux utilisateurs, aux opérateurs ou aux installateurs doivent être rédigées en langue française.
ExgCapMono-3.10	Le logiciel est fourni avec un kit de développement logiciel (SDK) comprenant les librairies, fichiers binaires et fichier d'interface des différents environnements avec: - un exemple de projet compilable ; - des documentations d'interface ; - Logiciel de test avec l'ensemble des fonctions du SDK - un guide d'installation et d'intégration ; - possibilité de récupérer les logs techniques et d'utiliser un mode debug documenté .

4.2.5. ENVIRONNEMENT/ALIMENTATION/CONFORMITE/ACCESSOIRE

REFERENCES	EXIGENCES
ExgCapMono-4.1	Le capteur est intégralement alimenté par la connexion USB-C
ExgCapMono-4.2	Le câble doit être solidement fixé à l'appareil *Remarque: l'objectif est de se prémunir des défauts de connexion et des erreurs humaines. Éviter une déconnexion involontaire lors d'une utilisation par exemple, voire éviter la perte du câble entre deux utilisations.*
ExgCapMono-4.3	La longueur du câble doit être suffisante pour une utilisation pratique sans occasionner une gêne durant le contrôle.
ExgCapMono-4.4	Le câble doit être suffisamment souple pour ne pas gêner l'utilisation du capteur en mobilité et lors de son reconditionnement.
ExgCapMono-4.5	Le capteur doit résister en fonctionnant à une humidité de 20% à 80%
ExgCapMono-4.6	Le capteur fonctionne dans la plage de températures 0°C-40°C.
ExgCapMono-4.7	Le matériel est certifié CE « EEC Low Voltage » et EMC.

Le capteur d'empreintes digitales mono-doigt doit être accompagné d'un logiciel d'exemple permettant à l'opérateur, de capturer et enregistrer directement des images digitales compatibles avec le format NIST.

Les pièces constituant la documentation technique sont listées ci-après :

- fiches de version logicielle pour les pilotes et librairies du kit de développement ;
- guide d'installation en français ;
- manuel d'exploitation en français ;
- descriptif technique.

4.2.6. GARANTIE STANDARD INCORPOREE

L'opération d'acquisition des matériels relevant de la prestation incorpore une garantie standard avec retour atelier d'une durée **d'un (1) an.**

Le contenu de la garantie standard est précisé à l'article 3.7 du présent CCTP.

4.2.7. MODALITES DE COMMANDE

La prestation donne lieu à l'émission de bons de commande en fonction des besoins de l'administration.

4.2.8. MODALITES ET DELAIS D'EXECUTION

1. Modalités d'exécution

Les modalités d'exécution de la prestation sont précisées à l'article 3.4 du présent CCTP.

2. Délai de livraison

Le délai maximal de livraison est de **quarante (40) jours ouvrés** à compter de la notification du bon de commande (cf. découpage des prestations et des livrables (DPL) en Annexe I au CCTP).

Pour des raisons de continuité de service public et sur justification, le délai de livraison peut être ramené à **vingt (20) jours ouvrés** maximum à compter de la réception du bon de commande correspondant. Aucun surcoût ne sera facturé au titre des commandes faites en urgence.

4.2.9. LIVRABLES ATTENDUS ET DELAIS

La liste des livrables ainsi que les délais de remise et de vérification associés sont définis dans le découpage des prestations et des livrables (DPL) en annexe I du présent CCTP.

4.3. PRESTATION N°2 : EXTENSION DE GARANTIE

La prestation n°2 du lot 1 est relative à l'extension de garantie associée aux matériels fournis au titre de la prestation n°1 du lot 1.

4.3.1. DESCRIPTION

1. Point de départ

Conformément à l'article 36.1 du CCAG TIC, le point de départ de la garantie d'un équipement est la date de notification de la décision d'admission de l'équipement telle qu'elle est notifiée au titulaire après opérations de vérifications effectuées dans les conditions précisées au CCAP.

2. Contenu

L'extension de garantie avec retour atelier peut être commandée par l'administration durant une période **d'un** (1) an, renouvelable par le nombre d'année souhaité en fonction de ses besoins sans que celle-ci ne dépasse **un (1) an** à compter de l'échéance du présent accord-cadre conformément à l'annexe I du présent CCTP et l'annexe financière à l'acte d'engagement.

Les modalités d'exécution de l'extension de garantie sont définies à l'article 3.7 du présent CCTP.

4.3.2. MODALITES DE COMMANDE

La prestation n°2 « extension de garantie » donne lieu à l'émission de bons de commande en fonction des besoins de l'administration.

La commande de l'extension de la garantie peut intervenir concomitamment à celle du matériel ou être réalisée via une commande « d'extension de garantie ». Cette commande est possible uniquement pour les équipements dont la garantie n'a pas été rompue sauf acceptation du titulaire.

4.3.3. SUIVI

Le suivi est conforme aux dispositions de l'article 3.7.2.3 du présent CCTP.

4.3.4. LIVRABLES ATTENDUS ET DELAIS

La liste des livrables ainsi que les délais de remise et de vérification associés sont définis dans le découpage des prestations et des livrables (DPL) en annexe I du présent CCTP.

4.4. PRESTATION N°3 : ETIQUETAGE

4.4.1. DESCRIPTION

La prestation n°3 a pour objet la réalisation d'un étiquetage numéroté (la gestion de la numérotation est réalisée par le titulaire).

L'étiquette fournie par le titulaire a une dimension de 35*40 mm et doit être personnalisée et comprendre :

- le logo Marianne République Française ;
- le nom de la direction (ex : ministère de l'intérieur DGEF) ;
- la numérotation d'immobilisation avec code barre.

L'étiquette doit présenter une bonne résistance à l'abrasion et aux solvants et une bonne adhésion, quel que soit le support. Elle doit être en vinyle impossible à arracher d'un seul tenant.

L'administration distingue trois types d'étiquetages : étiquetage constructeur, étiquetage personnalisé et étiquettes du service bénéficiaire.

ETIQUETAGE CONSTRUCTEUR :

Le titulaire appose une étiquette qu'il fournit. Les caractéristiques et les spécifications complètes de l'étiquette sont celles définies dans la proposition technique du titulaire.
Dans le cadre de la présente unité d'œuvre, le titulaire procède à la génération d'étiquettes dont les numéros sont uniques (standard UUID ou équivalent). Le titulaire garantit l'unicité des identifiants de marquage.

A chaque livraison de matériels étiquetés, le titulaire fournit un document au format csv ou tableur faisant apparaître la correspondance entre les références des étiquettes utilisées et les numéros de série des matériels livrés.

ETIQUETAGE PERSONNALISE :

Le gestionnaire local définit les caractéristiques des étiquettes lors de l'émission du bon de commande.

Le titulaire fournit les étiquettes correspondantes et les appose sur les matériels pour lesquels l'unité d'œuvre d'étiquetage personnalisé a été commandée.
Chaque livraison de matériels étiquetés, le titulaire fournit un document au format csv ou tableur faisant apparaître la correspondance entre les références des étiquettes utilisées et les numéros de série des matériels livrés.

ETIQUETAGE DU SERVICE BENEFICIAIRE :

Le gestionnaire local fournit les étiquettes au titulaire que ce dernier appose sur les matériels pour lesquels l'unité d'œuvre a été commandée.

Le gestionnaire local définit avec le titulaire les modalités de mise à disposition des étiquettes avant la première commande de la présente unité d'œuvre. Les éventuels frais d'expédition des étiquettes sont à la charge de l'administration.
A chaque livraison de matériels étiquetés, le titulaire fournit un document au format csv ou tableur faisant apparaître la correspondance entre les références des étiquettes utilisées et les numéros de série des matériels livrés.

4.4.2. MODALITES DE COMMANDE

Cette prestation donne lieu à l'émission de bons de commande lors de la survenance du besoin.

4.4.3. MODALITES ET DELAIS D'EXECUTION

Le titulaire procède à la remise des livrables dans un délai de **quarante (40) jours** ouvrés à compter de la notification du bon de commande.

4.4.4. LIVRABLES ATTENDUS ET DELAIS

La liste des livrables ainsi que les délais de remise et de vérification associés sont définis dans le découpage des prestations et des livrables (DPL) en annexe I du présent CCTP.

5. . CONTENU ET MODALITÉS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS DU LOT 2 RELATIF A LA FOURNITURE DE CAPTEURS D'EMPREINTES MULTI-DOIGTS ET PRESTATIONS ASSOCIEES

5.1. GENERALITES

Le lot 2 du présent accord-cadre comprend deux prestations :

Prestation 1 : capteurs d'empreintes digitales multi-doigts standards :

- Sous-prestation n°1.1 : fourniture de capteurs d'empreintes digitales multi-doigts standards (garantie standard incluse) ;
- Sous- prestation n°1.2 : extension de garantie ;
- Sous-prestation n°1.3 : étiquetage ;

Prestation 2 : capteurs d'empreintes digitales multi-doigts « fine épaisseur » :

- Sous- prestation n°2.1 : fourniture de capteurs d'empreintes digitales multi-doigts « fine épaisseur » (garantie standard incluse) ;
- Sous- prestation n°2.2 : extension de garantie ;
- Sous-prestation n°2.3 : étiquetage.

5.2. PRESTATION 1 : FOURNITURE DE CAPTEURS D'EMPREINTES DIGITALES MULTI-DOIGTS STANDARDS

5.3. SOUS-PRESTATION N°1.1 : FOURNITURE DE CAPTEURS D'EMPREINTES DIGITALES MULTI-DOIGTS STANDARDS (GARANTIE STANDARD INCLUSE)

5.3.1. DESCRIPTION

La sous-prestation n°1.1 porte sur la fourniture de capteurs d'empreintes digitales multi-doigts standards.

Le titulaire fournit des capteurs d'empreintes multi-doigts standards répondant aux exigences fonctionnelles et techniques indiquées dans le tableau ci-après :

1. CARACTERISTIQUES GENERALES

REFERENCES	EXIGENCES
ExgCapMulti-1.1	Le capteur doit être compact et résistant (métal, alliage ou en matière plastique résistante et conforme aux normes de sécurité en vigueur NF et CE).
ExgCapMulti-1.2	Le capot de protection doit être en matière plastique et de couleur opaque afin de limiter la pollution lumineuse lors de la prise d'empreintes. Il doit comporter une ouverture permettant une insertion aisée des mains.
ExgCapMulti-1.3	Le capteur doit permettre une utilisation prolongée, simple, rapide et sans fatigue excessive pour l'opérateur.
ExgCapMulti-1.4	L'ensemble des manipulations est ambidextre.
ExgCapMulti-1.5	Afin de ne pas présenter de risque de blessure, les angles saillants ou coupants sont interdits.
ExgCapMulti-1.6	les traitements de capture d'empreintes doivent être effectués, y compris la segmentation individuelle des doigts et les contrôles de qualité d'image, dans les 5 secondes par acquisition, à partir du moment où le sujet place ses doigts sur le capteur, jusqu'au moment où le logiciel de capture a segmenté, analysé la qualité de l'image et affiché le statut d'acquisition à l'opérateur
ExgCapMulti-1.7	Le capteur et le logiciel doivent capturer les dix doigts en effectuant 2 acquisitions à quatre doigts et une acquisition des 2 pouces
ExgCapMulti-1.8	Le capteur doit atteindre en valeur cible un niveau de protection d'enveloppe, aux intrusions de corps solides et liquides, selon l'indice de protection IP 42 minimum
ExgCapMulti-1.9	L'écran doit atteindre une résistance au rayures selon l'échelle de Mohs de 7H
ExgCapMulti-1.10	La surface d'acquisition doit être robuste et supporter une pression prolongée et forte. *Remarque: elle doit pouvoir résister à l'apposition appuyée et prolongée d'une paume*
ExgCapMulti-1.11	Le capteur doit pouvoir être nettoyé aisément avec un produit désinfectant
ExgCapMulti-1.12	Le format d'acquisition doit être du FAP 60

2. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

REFERENCES	EXIGENCES
ExgCapMulti-2.1	Le capteur doit être conforme à la norme FBI EBTS Appendix F Live-Scan (Tenprint) System & Identification Flats & Mobile ID FAP 60
ExgCapMulti-2.2	Le capteur et le logiciel doivent pouvoir prendre en charge l'acquisition en une seule capture de plusieurs doigts ainsi que l'acquisition des doigts individuellement.
ExgCapMulti-2.3	Le capteur doit fournir des images 500 et 1000 dpi en 256 niveaux de gris et le logiciel doit produire des images d'empreintes digitales conformément au format suivant: WSQ , JP2, JPG et des images brutes (RAW)
ExgCapMulti-2.4	Le capteur et le logiciel doivent prendre en charge la capture d'empreintes digitales à plat (4/2/1) et roulées
ExgCapMulti-2.5	Le capteur et le logiciel doivent pouvoir détecter automatiquement ou capturer automatiquement le doigt lorsqu'un doigt est placé dessus.
ExgCapMulti-2.6	Le capteur et le logiciel doit être capable de détecter une usurpation d'identité (par exemple, détection de faux doigts ou doigt mort)
ExgCapMulti-2.7	Le capteur ne nécessite aucun étalonnage de l'utilisateur et il n'est pas possible pour les opérateurs d'ajuster l'étalonnage du matériel (calibration automatique)
ExgCapMulti-2.8	Le capteur doit être déplacé facilement pour être utilisé par des sujets qui ne peuvent pas atteindre le plan de travail

REFERENCES	EXIGENCES
ExgCapMulti-2.9	le capteur doit être équipé d'un système antidérapant pour éviter qu'il glisse sur la plan de travail pendant l'acquisition
ExgCapMulti-2.10	Le capteur doit fournir une indication visible de l'alimentation et de l'état (par ex. en tension; prêt, traitement)
ExgCapMulti-2.11	Le capteur doit prendre en charge la mise à jour et la gestion de micrologiciel (firmware) de l'appareil à partir du SDK.
ExgCapMulti-2.12	Le capteur et le logiciel doivent fournir des moyens de distinguer et d'éliminer les images fantômes (empreintes digitales latentes résiduelles)
ExgCapMulti - 2.13	Le capteur et son logiciel doivent pouvoir retourner les images de la capture en temps réel (mode live)
ExgCapMulti-2.14	Les Leds du capteur doivent être visibles afin que l'agent de guichet en préfecture puisse suivre l'acquisition des empreintes lorsque le capteur est tourné vers l'usager.
ExgCapMulti-2.15	Le temps moyen inter-panne du capteur est égal ou supérieur à 40 000 h.

3. CARACTERISTIQUES LOGICIELLES

REFERENCES	EXIGENCES
ExgCapMulti-3.1	Le logiciel doit permettre d'évaluer la qualité des empreintes digitales de toutes les images d'empreintes digitales individuelles
ExgCapMulti-3.2	Le logiciel doit permettre de faire la distinction entre la main gauche et la main droite pour toute acquisition à quatre doigts
ExgCapMulti-3.3	Le logiciel doit permettre d'interrompre la détection automatique ou la capture automatique
ExgCapMulti-3.4	Le logiciel doit permettre la gestion des bips de début et fin de capture, gestion du bip de début de prise des enrôlés, gestion des bips d'erreur
ExgCapMulti-3.5	Le logiciel doit gérer à minima des types de capture suivantes : Empreintes posées de chaque doigt Empreintes roulées de chaque doigt Empreintes simultanées index/majeur/annulaire/auriculaire main droite Empreintes simultanées index/majeur/annulaire/auriculaire main gauche Empreintes simultanées des deux pouces
ExgCapMulti-3.6	Le logiciel doit gérer les déconnexions du matériel (robustesse à la déconnexion du capteur) et sa reconnexion
ExgCapMulti-3.7	Le fonctionnement des Logiciels sur les systèmes d'exploitation suivants : - Windows 10 64 bits et suivants - Androïd 11 et suivants - Ubuntu 20.04 LTS et suivants
ExgCapMulti-3.8	Le SDK doit être fourni pour fonctionner avec des environnements C, C++ et Java Open JDK11 LTS et suivants, Android 11 SDK et plus
ExgCapMulti-3.9	Le capteur est fourni avec ses librairies d'adaptation, ses pilotes logiciels, un logiciel de test de maintenance du matériel et un logiciel démonstration permettant la mesure en millisecondes des temps de captures et l'extraction des images acquises.
ExgCapMulti-3.10	Les documentations destinées au développeur, aux utilisateurs, aux opérateurs ou aux installateurs doivent être rédigées en langue française.
ExgCapMulti-3.11	Le logiciel est fourni avec un kit de développement logiciel (SDK) comprenant les librairies, fichiers binaires, et les fichiers d'interface des différèrent environnements, avec - un exemple de projet compilable ; - des documentations d'interface ; - Logiciel de test avec l'ensemble des fonctions du SDK - un guide d'installation et d'intégration.

REFERENCES	EXIGENCES
	- possibilité de récupérer les logs techniques et d'utiliser un mode debug documenté

4. ENVIRONNEMENT/ALIMENTATION/CONFORMITE/ACCESSOIRE

REFERENCES	EXIGENCES
ExgCapMulti-4.1	Le capteur est intégralement alimenté par la connexion USB-C
ExgCapMulti-4.2	Le câble doit être solidement fixé à l'appareil *Remarque: l'objectif est de se prémunir des défauts de connexion et des erreurs humaines. Éviter une déconnexion involontaire lors d'une utilisation par exemple, voire éviter la perte du câble entre deux utilisations.*
ExgCapMulti-4.3	La longueur du câble doit être suffisante pour une utilisation pratique sans occasionner une gêne durant le contrôle.
ExgCapMulti-4.4	Le câble doit être suffisamment souple pour ne pas gêner l'utilisation du capteur en mobilité et lors de son reconditionnement.
ExgCapMulti-4.5	Le capteur doit résister en fonctionnant à une humidité de 20% à 80%
ExgCapMulti-4.6	Le capteur fonctionne dans la plage de températures 0°C-40°C.
ExgCapMulti-4.7	Le matériel est certifié CE « EEC Low Voltage » et EMC.

Le capteur d'empreinte digitale multi-doigts standard doit être accompagné d'un logiciel d'exemple permettant à l'opérateur, de capturer et enregistrer directement des images digitales au format NIST.

Les pièces constituent la documentation technique sont listés ci-après :

- fiches de version logicielle pour les pilotes et librairies du kit de développement ;
- guide d'installation en français ;
- manuel d'exploitation en français ;
- descriptif technique.

5.3.2. GARANTIE STANDARD INCORPOREE

L'opération d'acquisition des matériels relevant de la prestation incorpore une garantie standard avec retour atelier d'une durée de un **(1) an**.

La garantie standard s'exécute dans les mêmes conditions que celles décrites à l'article 3.7 du présent CCTP.

5.3.3. MODALITES DE COMMANDE

La prestation donne lieu à l'émission de bons de commande en fonction des besoins de l'administration.

5.3.4. MODALITES ET DELAIS D'EXECUTION

1. MODALITES D'EXECUTION

Les modalités d'exécution sont précisées à l'article 3.6 du présent CCTP.

2. DELAI DE LIVRAISON

Le délai maximal de livraison est de **quarante (40) jours ouvrés** à compter de la notification du bon de commande.

Pour des raisons de continuité de service public et sur justificatif, le délai de livraison peut être ramené à **vingt (20) jours ouvrés** maximum à compter de la réception du bon de commande correspondant. Aucun surcoût ne sera facturé au titre des commandes faites en urgence.

5.3.5. LIVRABLES ATTENDUS ET DELAIS

La liste des livrables ainsi que les délais de remise et de vérification associés sont définis dans le découpage des prestations et des livrables (DPL) en annexe I du présent CCTP.

5.4. SOUS-PRESTATION N°1.2 : EXTENSION DE GARANTIE

La sous-prestation n°1.2 a pour objet l'extension de garantie associée aux matériels fournis au titre de la prestation n°1.1 du lot 2 du présent accord-cadre.

5.4.1. DESCRIPTION

1. POINT DE DEPART

Conformément à l'article 30 du CCAG-TIC, le point de départ de la garantie d'un équipement est la date de notification de la décision d'admission de l'équipement telle qu'elle est notifiée au titulaire après opérations de vérifications effectuées dans les conditions précisées au CCAP.

2. CONTENU

L'extension de garantie avec retour atelier peut être commandée par l'administration durant une période **d'un** (1) an, renouvelable par le nombre d'année souhaité en fonction de ses besoins sans que celle-ci ne dépasse **un (1) an** à compter de l'échéance du présent accord-cadre conformément à l'annexe I du présent CCTP et l'annexe financière à l'acte d'engagement.

Les modalités de l'extension de garantie sont définies à l'article 3.7 du présent CCTP.

3. MODALITES DE COMMANDE

La sous-prestation n°2.2 du lot 2 « extension de garantie » donne lieu à l'émission de bons de commande en fonction des besoins de l'administration.

La commande de l'extension de la garantie peut intervenir concomitamment à celle du matériel ou être réalisée via une commande « d'extension de garantie ». Cette commande est possible uniquement pour les équipements dont la garantie n'a pas été rompue sauf acceptation du titulaire.

5.4.2. SUIVI

Le suivi est conforme aux dispositions de l'article 3.7.2.3 du présent CCTP.

5.4.3. LIVRABLES ATTENDUS ET DELAIS

La liste des livrables ainsi que les délais de remise et de vérification associés sont définis dans le découpage des prestations et des livrables (DPL) en annexe I du présent CCTP.

5.5. SOUS-PRESTATION N°1.3 : ETIQUETAGE

Les modalités d'exécution de la prestation sont décrites à l'article 4.4 du présent CCTP.

5.6. PRESTATION 2 : FOURNITURE DE CAPTEURS D'EMPREINTES DIGITALES MULTI-DOIGTS « FINE EPAISSEUR »

5.7. SOUS-PRESTATION N°2.1 : FOURNITURE DE CAPTEURS D'EMPREINTES DIGITALES MULTI-DOIGTS « FINE EPAISSEUR » (GARANTIE STANDARD INCLUSE)

5.7.1. DESCRIPTION TECHNIQUE

La prestation n°2.1 porte sur la fourniture de capteurs d'empreintes digitales multi-doigts « fine épaisseur » dit aussi « slim ».

Le titulaire fournit des capteurs d'empreintes multi-doigts « *fine épaisseur* » avec prise d'empreinte avec contact, répondant aux exigences fonctionnelles et techniques indiquées dans le tableau suivant :

1. CARACTERISTIQUES GENERALES

REFERENCES	EXIGENCES
ExgCapMultiSlim-1.1	Le capteur doit être compact et résistant (métal, alliage ou en matière plastique résistante et conforme aux normes de sécurité en vigueur NF et CE).
ExgCapMultiSlim-1.2	Le capot de protection doit être en matière plastique et de couleur opaque afin de limiter la pollution lumineuse lors de la prise d'empreintes. Il doit comporter une ouverture permettant une insertion aisée des mains.
ExgCapMultiSlim-1.3	Le capteur doit permettre une utilisation prolongée, simple, rapide et sans fatigue excessive pour l'opérateur.
ExgCapMultiSlim-1.4	L'ensemble des manipulations est ambidextre.

REFERENCES	EXIGENCES
ExgCapMultiSlim-1.5	Afin de ne pas présenter de risque de blessure, les angles saillants ou coupants sont interdits.
ExgCapMultiSlim-1.6	Les traitements de capture d'empreintes doivent être effectués, y compris la segmentation individuelle des doigts et les contrôles de qualité d'image, dans les 5 secondes par acquisition, à partir du moment où le sujet place ses doigts sur le capteur, jusqu'au moment où le logiciel de capture a segmenté, analysé la qualité de l'image et affiché le statut d'acquisition à l'opérateur
ExgCapMultiSlim-1.7	Le capteur et le logiciel doivent capturer les dix doigts en effectuant 2 acquisitions à quatre doigts et une acquisition des 2 pouces
ExgCapMultiSlim-1.8	Le capteur doit atteindre en valeur cible un niveau de protection d'enveloppe, aux intrusions de corps solides et liquides, selon l'indice de protection IP 42 minimum
ExgCapMultiSlim-1.9	L'écran doit atteindre une résistance au rayures selon l'échelle de Mohs de 7H
ExgCapMultiSlim-1.10	La surface d'acquisition doit être robuste et supporter une pression prolongée et forte. *Remarque: elle doit pouvoir résister à l'apposition appuyée et prolongée d'une paume*
ExgCapMultiSlim-1.11	Le capteur doit pouvoir être nettoyé aisément avec un produit désinfectant
ExgCapMultiSlim-1.12	Le format d'acquisition doit être du FAP 60

2. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

REFERENCES	EXIGENCES
ExgCapMultiSlim-2.1	Le capteur doit être conforme à la norme FBI EBTS Appendix F Live-Scan (Tenprint) System & Identification Flats & Mobile ID FAP 60
ExgCapMultiSlim-2.2	Le capteur et le logiciel doivent pouvoir prendre en charge l'acquisition en une seule capture de plusieurs doigts ainsi que l'acquisition des doigts individuellement.
ExgCapMultiSlim-2.3	Le capteur et son logiciel doit fournir des images 500 et 1000 dpi en 256 niveaux de gris et le logiciel doit produire des images d'empreintes digitales conformément au format suivant: WSQ , JP2 , JPG et des images brutes (RAW)
ExgCapMultiSlim-2.4	Le capteur et le logiciel doivent prendre en charge la capture d'empreintes digitales à plat (4/2/1) et roulées
ExgCapMultiSlim-2.5	Le capteur et le logiciel doivent pouvoir détecter automatiquement ou capturer automatiquement le doigt lorsqu'un doigt est placé dessus.
ExgCapMultiSlim-2.6	Le capteur et le logiciel doit être capable de détecter une usurpation d'identité (par exemple, détection de faux doigts ou doigt mort)
ExgCapMultiSlim-2.7	Le capteur ne nécessite aucun étalonnage de l'utilisateur et il n'est pas possible pour les opérateurs d'ajuster l'étalonnage du matériel (calibration automatique)
ExgCapMultiSlim-2.8	Le capteur doit être déplacé facilement pour être utilisé par des sujets qui ne peuvent pas atteindre le plan de travail
ExgCapMultiSlim-2.9	le capteur doit être équipé d'un système antidérapant pour éviter qu'il glisse sur la plan de travail pendant l'acquisition
ExgCapMultiSlim-2.10	Le capteur doit fournir une indication visible de l'alimentation et de l'état (par ex. en tension; prêt, traitement)
ExgCapMultiSlim-2.11	Le capteur doit prendre en charge la mise à jour et la gestion de micrologiciel (firmware) de l'appareil à partir du SDK.
ExgCapMultiSlim-2.12	Le capteur et le logiciel doivent fournir des moyens de distinguer et d'éliminer images fantômes (empreintes digitales latentes résiduelles)

REFERENCES	EXIGENCES
ExgCapMultiSlim-2.13	Le capteur et son logiciel doivent pouvoir retourner les images de la capture en temps réel (mode live)
ExgCapMultiSlim-2.14	Les Leds du capteur doivent être visibles afin que l'agent de guichet en préfecture puisse suivre l'acquisition des empreintes lorsque le capteur est tourné vers l'usager.
ExgCapMultiSlim-2.15	Le temps moyen inter-panne du capteur est égal ou supérieur à 40 000 h.

3. CARACTERISTIQUES LOGICIELLES

REFERENCES	EXIGENCES
ExgCapMultiSlim-3.1	Le logiciel doit permettre d'évaluer la qualité des empreintes digitales de toutes les images d'empreintes digitales individuelles
ExgCapMultiSlim-3.2	Le logiciel doit permettre de faire la distinction entre la main gauche et la main droite pour toute acquisition à quatre doigts
ExgCapMultiSlim-3.3	Le logiciel doit permettre d'interrompre la détection automatique ou la capture automatique
ExgCapMultiSlim-3.4	Le logiciel doit permettre la gestion des bips de début et fin de capture, gestion du bip de début de prise des enrôlés, gestion des bips d'erreur
ExgCapMultiSlim-3.5	Le logiciel doit gérer à minima des types de capture suivantes : Empreintes posées de chaque doigt Empreintes roulées de chaque doigt Empreintes simultanées index/majeur/annulaire/auriculaire main droite Empreintes simultanées index/majeur/annulaire/auriculaire main gauche Empreintes simultanées des deux pouces
ExgCapMultiSlim-3.6	Le logiciel doit gérer les déconnexions du matériel (robustesse à la déconnexion du capteur) et sa reconnexion
ExgCapMultiSlim-3.7	Le fonctionnement des Logiciels sur les systèmes d'exploitation suivants : - Windows 10 64 bits et suivants - Androïd 11 et suivants - Ubuntu 20.04 LTS et suivants
ExgCapMultiSlim-3.8	Le SDK doit être fourni pour fonctionner avec des environnements C, C++ et Java Open JDK11 LTS et suivants, Android 11 SDK et plus
ExgCapMultiSlim-3.9	Le capteur est fourni avec ses librairies d'adaptation, ses pilotes logiciels, un logiciel de maintenance du matériel, et un logiciel démonstration permettant la mesure en millisecondes des temps de captures et l'extraction des images acquises.
ExgCapMultiSlim-3.10	Les documentations destinées au développeur, aux utilisateurs, aux opérateurs ou aux installateurs doivent être rédigées en langue française.
ExgCapMultiSlim-3.11	Le logiciel est fourni avec un kit de développement logiciel (SDK) comprenant les librairies, fichiers binaires et fichiers d'interface des différents environnements, avec : - un exemple de projet compilable ; - des documentations d'interface ; - Logiciel de test avec l'ensemble des fonctions du SDK - un guide d'installation et d'intégration ; - possibilité de récupérer les logs techniques et d'utiliser un mode debug documenté.

4. ENVIRONNEMENT/ALIMENTATION/CONFORMITE/ACCESSOIRE

REFERENCES	EXIGENCES
ExgCapMultiSlim-4.1	Le capteur est intégralement alimenté par la connexion USB-C.
ExgCapMultiSlim-4.2	Le câble doit être solidement fixé à l'appareil *Remarque: l'objectif est de se prémunir des défauts de connexion et des erreurs humaines. Éviter une déconnexion involontaire lors d'une utilisation par exemple, voire éviter la perte du câble entre deux utilisations.*
ExgCapMultiSlim-4.3	La longueur du câble doit être suffisante pour une utilisation pratique sans occasionner une gêne durant le contrôle.
ExgCapMultiSlim-4.4	Le câble doit être suffisamment souple pour ne pas gêner l'utilisation du capteur en mobilité et lors de son reconditionnement.
ExgCapMultiSlim-4.5	Le capteur doit résister en fonctionnant à une humidité de 20% à 80%
ExgCapMultiSlim-4.6	Le capteur fonctionne dans la plage de températures 0°C-40°C.
ExgCapMultiSlim-4.7	Le matériel est certifié « EEC Low Voltage » et EMC.

Le matériel d'acquisition d'empreintes digitales multi-doigts « *fine épaisseur* » doit être accompagné d'un logiciel d'exemple permettant à l'opérateur de capturer et enregistrer directement des images digitales au format NIST.

Les pièces constituent la documentation technique listées ci-après :

- fiches de version logicielle pour les pilotes et librairies du kit de développement ;
- guide d'installation en français ;
- manuel d'exploitation en français ;
- descriptif technique.

5.7.2. GARANTIE STANDARD INCORPOREE

La garantie standard s'exécute dans les mêmes conditions que celles décrites à l'article 3.7 du présent CCTP.

L'opération d'acquisition des matériels relevant de la prestation incorpore une garantie standard avec retour atelier d'une durée d'**un (1) an.**

5.7.3. MODALITES DE COMMANDE

Cette prestation donne lieu à l'émission de bons de commande en fonction des besoins de l'administration.

5.7.4. MODALITES ET DELAIS D'EXECUTION

1. MODALITES D'EXECUTION

Les modalités d'exécution de la prestation sont décrites à l'article 3.7 du présent CCTP.

2. DELAI DE LIVRAISON

Le délai maximal de livraison est de **quarante (40) jours** ouvrés à compter de la notification du bon de commande.

Pour des raisons de continuité de service public et sur justificatif, le délai de livraison peut être

ramené à **vingt (20) jours** ouvrés maximum à compter de la réception du bon de commande correspondant. Aucun surcoût ne sera facturé au titre des commandes faites en urgence.

5.7.5. LIVRABLES ATTENDUS ET DELAIS

La liste des livrables ainsi que les délais de remise et de vérification associés sont définis dans le découpage des prestations et des livrables (DPL) en annexe I du présent CCTP.

5.8. SOUS-PRESTATION N°2.2 : EXTENSION DE GARANTIE

La sous-prestation n°2.2 a pour objet l'extension de garantie associée aux matériels fournis au titre de la sous-prestation n°2.1 du lot 2 du présent marché.

5.8.1. DESCRIPTION

1. POINT DE DEPART

Conformément à l'article 36.1 du CCAG TIC, le point de départ de la garantie d'un équipement est la date de notification de la décision d'admission de l'équipement telle qu'elle est notifiée au titulaire après opérations de vérifications effectuées dans les conditions précisées au CCAP.

2. CONTENU

L'extension de garantie avec retour atelier peut être commandée par l'administration durant une période **d'un** (1) an, renouvelable par le nombre d'année souhaité en fonction de ses besoins sans que celle-ci ne dépasse **un (1) an** à compter de l'échéance du présent accord-cadre conformément à l'annexe I du présent CCTP et l'annexe financière à l'acte d'engagement.

Les modalités de l'extension de garantie sont définies à l'article 3.7 du présent CCTP.

3. MODALITES DE COMMANDE

La prestation n°2.2 « extension de garantie » donne lieu à l'émission de bons de commande en fonction des besoins de l'administration.

La commande de l'extension de la garantie peut intervenir concomitamment à celle du matériel ou être réalisée via une commande « d'extension de garantie ». Cette commande est possible uniquement pour les équipements dont la garantie n'a pas été rompue sauf acceptation du titulaire.

5.8.2. SUIVI

Les dispositions de l'article 3.7.2.3 du CCTP s'appliquent.

5.8.3. LIVRABLES ATTENDUS ET DELAIS

La liste des livrables ainsi que les délais de remise et de vérification associés sont définis dans le découpage des prestations et des livrables (DPL) en annexe I du présent CCTP.

5.9. SOUS-PRESTATION N°2.3 : ETIQUETAGE

Les modalités d'exécution de la prestation sont décrites à l'article 3.4 du présent CCTP.

6. CONTENU ET MODALITÉS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS DU LOT 3 RELATIF A LA FOURNITURE DE CAPTEURS NOMADES D'EMPREINTES DE DOIGTS ET PALMAIRES

6.1. GENERALITES

Le lot 3 du présent accord-cadre comprend quatre (4) prestations :

- prestation n°1 : fourniture de capteurs nomades d'empreintes digitales et palmaires (garantie standard incluse) ;
- prestation n°2 : extension de garantie ;
- prestation n°3 : étiquetage ;
- Prestation n°4 : fourniture d'une housse de transport et d'une valise de transport (PSE).

6.2. PRESTATION N°1 : FOURNITURE DE CAPTEURS NOMADES D'EMPREINTES DOIGTS ET PALMAIRES (GARANTIE STANDARD INCLUSE)

6.2.1. DESCRIPTION TECHNIQUE

La prestation n°1 du lot 3 du présent accord-cadre a pour objet la fourniture de capteurs nomade d'empreintes doigts et palmaires.

Le titulaire fournit des capteurs d'empreintes nomades avec prise d'empreintes des doigts et des paumes avec contact, répondant aux exigences fonctionnelles et techniques indiquées dans les tableaux suivants :

1. CARACTERISTIQUES GENERALES

REFERENCES	EXIGENCES
ExgCapNomade-1.1	Le capteur doit pouvoir tenir aisément dans la main pour correspondre au plus grand nombre de personnes et sans crainte de le faire tomber.
ExgCapNomade-1.2	Le capteur doit avoir des dimensions maximales de 120 mm x 130 mm x 30 mm (W x L x H)
ExgCapNomade-1.3	La coque du capteur doit être réalisée dans un matériau résistant qui permet une bonne adhérence entre les mains
ExgCapNomade-1.4	Le capteur doit également pouvoir être porté par le personnel (c'est-à-dire être temporairement mis dans les poches du blouson, du pantalon d'intervention, ou dans des emplacements des chasubles d'intervention)
ExgCapNomade-1.5	Le capteur doit rester stable sur tous types de surfaces, lisses ou rugueuses, au cours de la prise d'empreintes.
ExgCapNomade-1.6	Le capteur doit pouvoir absorber les chutes et les chocs et susciter la confiance de l'utilisateur quant à la robustesse du produit.
ExgCapNomade-1.7	Le capteur et son logiciel doivent permettre d'effectuer le traitement de capture d'empreinte, y compris la segmentation individuelle des doigts et les contrôles de qualité d'image, dans les 5 secondes par acquisition, à partir du moment

REFERENCES	EXIGENCES
	où le sujet place ses doigts sur le capteur, jusqu'au moment où le logiciel de capture a segmenté, analysé la qualité de l'image et affiché le statut d'acquisition à l'opérateur.
ExgCapNomade-1.8	Afin de ne pas présenter de risque de blessure, les angles saillants ou coupants du lecteur sont interdits.
ExgCapNomade-1.9	Le poids ne doit pas excéder 400g.
ExgCapNomade-1.10	La surface de l'écran doit être au format d'acquisition FAP 60 : Remarque : ce format permettra de procéder à la capture des empreintes des doigts mais également de parties de paumes.
ExgCapNomade-1.11	Le capteur doit atteindre en valeur cible un niveau de protection d'enveloppe, aux intrusions de corps solides et liquides, selon l'indice de protection IP 53 minimum
ExgCapNomade-1.12	L'écran doit atteindre une résistance aux rayures selon l'échelle de Mohs de 9H minimum
ExgCapNomade-1.13	La surface d'acquisition doit être robuste et supporter une pression prolongée et forte. Remarque: elle doit pouvoir résister à l'apposition appuyée et prolongée d'une paume
ExgCapNomade-1.14	Le capteur et son logiciel doit fournir des images 500 dpi minimum en 256 niveaux de gris et le logiciel **doit produire des images d'empreintes digitales et palmaires** conformément aux formats suivants: WSQ , JP2 , JPG et des images brutes (RAW) et leurs versions ultérieures
ExgCapNomade-1.15	Une indication lumineuse doit permettre d'annoncer clairement le lancement de la phase de capture et faciliter ainsi l'interaction avec la personne signalisée notamment durant les contrôles nocturnes.
ExgCapNomade-1.16	Le capteur doit pouvoir être nettoyé aisément avec un produit désinfectant
ExgCapNomade-1.17	Le capteur doit permettre une apposition et une lecture aisées des paumes.

2. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

REFERENCES	EXIGENCES
ExgCapNomade-2.1	Le capteur doit être certifié norme FBI EBTS Appendix F Mobile ID FAP60
ExgCapNomade-2.2	Le capteur et son logiciel doivent pouvoir prendre en charge l'acquisition en une seule capture de un ou plusieurs doigts
ExgCapNomade-2.3	Le capteur et son logiciel doivent prendre en charge la capture d'empreintes digitales à plat en une seule prise (4/2/1 doigts), roulées et les parties d'empreintes palmaires qui doivent couvrir les zones interdigitale, thénar, hypothénar, carpe et métacarpe d'une paume.
ExgCapNomade-2.4	Le capteur et son logiciel doivent pouvoir détecter automatiquement ou capturer automatiquement le doigt lorsqu'un doigt est placé dessus.
ExgCapNomade-2.5	Le capteur ne nécessite aucun étalonnage de l'utilisateur et il n'est pas possible pour les opérateurs d'ajuster l'étalonnage du matériel. (calibration automatique)
ExgCapNomade-2.6	Le capteur doit prendre en charge la mise à jour et la gestion de micrologiciel (firmware) de l'appareil à partir des SDK
ExgCapNomade-2.7	Le capteur et son logiciel doivent fournir des moyens de distinguer et d'éliminer les images fantômes (empreintes digitales latentes résiduelles)
ExgCapNomade-2.8	Le capteur et son logiciel doivent pouvoir retourner les images de la capture en temps réel (mode live)

REFERENCES	EXIGENCES
ExgCapNomade-2.9	La puissance d'alimentation doit être strictement inferieure à 5W
ExgCapNomade-2.10	Le temps moyen inter-panne du capteur est égal ou supérieur à 40 000 h.

3. CARACTERISTIQUES LOGICIELLES

REFERENCES	EXIGENCES
ExgCapNomade-3.1	Le fonctionnement des Logiciels sur les systèmes d'exploitation suivants : - Windows 10 64 bits et suivants - Androïd 11 et suivants - Ubuntu 20.04 LTS et suivants
ExgCapNomade-3.2	Le SDK doit être fourni pour fonctionner avec des environnements C, C++ et Java Open JDK11 LTS et suivants, Android 11 SDK et plus
ExgCapNomade-3.3	Le capteur est fourni avec ses librairies d'adaptation, ses pilotes logiciels, un logiciel de test de maintenance du matériels et un logiciel démonstration permettant l'extraction des images acquises.
ExgCapNomade-3.4	Les documentations destinées au développeur, aux utilisateurs, aux opérateurs et aux installateurs doivent être rédigées en langue française.
ExgCapNomade-3.5	Le capteur est fourni avec un kit de développement logiciel (SDK) comprenant : - un exemple de projet compilable ; - des documentations d'interface ; - Logiciel de test avec l'ensemble des fonctions du SDK - un guide d'installation et d'intégration. - possibilité de récupérer les logs techniques et d'utiliser un mode debug documenté - fourniture d'un « sample » facilitant l'intégration du SDK : application permettant la validation du capteur avec un exemple de code source
ExgCapNomade-3.6	Le Logiciel doit permettre d'interrompre la détection automatique ou la capture automatique
ExgCapNomade-3.7	Le logiciel doit permettre la gestion des bips de début et fin de capture, gestion du bip de début de prise des enrôlés, gestion des bips d'erreur
ExgCapNomade-3.8	Le logiciel doit gérer à minima des types de capture suivantes : **Empreintes digitales :** - Empreintes posées de chaque doigt, - Empreintes roulées de chaque doigt, - Empreintes simultanées index/majeur/annulaire/auriculaire main droite, - Empreintes simultanées index/majeur/annulaire/auriculaire main gauche, - Empreintes simultanées des deux pouces. **Empreintes palmaires :** - Empreintes de parties de paumes droite, - Empreintes de parties de paumes gauche.

REFERENCES	EXIGENCES
	Remarque : le logiciel doit pouvoir acquérir à partir du capteur des images des doigts et de parties de paumes. Ces images dont les caractéristiques sont précisées dans le présent CCTP seront ensuite exploitées par le ministère. Cette exploitation n'est pas à la charge du SDK du titulaire du présent lot.
ExgCapNomade-3.9	Le logiciel doit gérer les déconnexions du matériel (robustesse à la déconnexion du capteur) et sa reconnexion
ExgCapNomade-3.10	Mise à disposition d'un capteur pour test par les fournisseurs d'application cliente

4. ENVIRONNEMENT/ALIMENTATION/CONFORMITE/ACCESSOIRE

REFERENCES	EXIGENCES
ExgCapNomade-4.1	Le capteur doit résister en fonctionnant à une température de -5 C° à 50 C°
ExgCapNomade-4.2	Les capteurs devront être dotés d'un connecteur USB-C avec un adaptateur USB-A pour pouvoir être utilisés indifféremment sur un PC et sur un smartphone
ExgCapNomade-4.3	Le capteur est alimenté par la connexion USB.
ExgCapNomade-4.4	Le câble doit être solidement fixé à l'appareil Remarque: l'objectif est de se prémunir des défauts de connexion et des erreurs humaines. Éviter une déconnexion involontaire lors d'une utilisation par exemple, voire éviter la perte du câble entre deux utilisations.
ExgCapNomade-4.5	La longueur du câble doit être comprise entre 1m et 1m10 pour une utilisation pratique sans occasionner une gêne durant le contrôle.
ExgCapNomade-4.6	Le câble doit être suffisamment souple pour ne pas gêner l'utilisation du capteur en mobilité et lors de son reconditionnement.
ExgCapNomade-4.7	Le matériel est certifié « EEC Low Voltage » et EMC

Les pièces constituent la documentation technique listées ci-après :

- fiches de version logicielle pour les pilotes et librairies du kit de développement ;
- guide d'installation en français ;
- manuel d'exploitation en français ;

6.2.2. DESCRIPTIF TECHNIQUE GARANTIE STANDARD INCORPOREE

La garantie standard s'exécute dans les mêmes conditions que celles décrites à l'article 3.7 du présent CCTP.

L'opération d'acquisition des matériels relevant de la prestation incorpore une garantie standard avec retour atelier d'une durée **d'un (1) an.**

6.2.3. MODALITES DE COMMANDE

Cette prestation donne lieu à l'émission de bons de commande en fonction des besoins de l'administration.

6.2.4. PLAN DE DEPLOIEMENT DES CAPTEURS

Dans le cadre des besoins de l'administration, Le titulaire **doit obligatoirement** respecter les délais de livraisons suivant :

- 1000 capteurs au plus tard le 01/11/2023.
- 2000 capteurs au plus tard le 31/12/2023.
- 2000 capteurs au plus tard le 01/03/2024.
- 2000 capteurs au plus tard le 01/05/2024.

Aussi il est demandé au candidat de vérifier ses capacités d'approvisionnement avant de candidater.

6.2.5. MODALITES ET DELAIS D'EXECUTION

1. MODALITES D'EXECUTION

Les modalités d'exécution de la prestation sont décrites à l'article 3.4 du présent CCTP.

2. DELAI DE LIVRAISON

Le délai maximal de livraison est de **quarante (40) jours** ouvrés à compter de la notification du bon de commande.

Pour des raisons de continuité de service public et sur justificatif, le délai de livraison peut être ramené à **vingt (20) jours** ouvrés maximum à compter de la réception du bon de commande correspondant. Aucun surcoût ne sera facturé au titre des commandes faites en urgence.

6.2.6. LIVRABLES ATTENDUS ET DELAIS

La liste des livrables ainsi que les délais de remise et de vérification associés sont définis dans le découpage des prestations et des livrables (DPL) en annexe I du présent CCTP.

6.3. PRESTATION N°2 : EXTENSION DE GARANTIE

La prestation n°2 a pour objet l'extension de garantie associée aux matériels fournis au titre de la prestation n°1.

6.3.1. DESCRIPTION

1. POINT DE DEPART

Conformément à l'article 36.1 du CCAG TIC, le point de départ de la garantie d'un équipement est la date de notification de la décision d'admission de l'équipement telle qu'elle est notifiée au titulaire après opérations de vérifications effectuées dans les conditions précisées au CCAP.

2. CONTENU

L'extension de garantie avec retour atelier peut être commandée par l'administration durant une période **de trois** (3) ans, renouvelable si besoin une fois en fonction de ses besoins sans que celle-ci ne dépasse **un (1) an** à compter de l'échéance du présent accord-cadre conformément à l'annexe I du présent CCTP et l'annexe financière à l'acte d'engagement.

Les modalités de l'extension de garantie sont définies à l'article 3.7 du présent CCTP.

3. MODALITES DE COMMANDE

La prestation n°2 « extension de garantie » donne lieu à l'émission de bons de commande en fonction des besoins de l'administration.

La commande de l'extension de la garantie peut intervenir concomitamment à celle du matériel ou être réalisée via une commande « d'extension de garantie ». Cette commande est possible uniquement pour les équipements dont la garantie n'a pas été rompue sauf acceptation du titulaire.

6.3.2. SUIVI

Les dispositions de l'article 3.7.2.3 du CCTP s'appliquent.

6.3.3. LIVRABLES ATTENDUS ET DELAIS

La liste des livrables ainsi que les délais de remise et de vérification associés sont définis dans le découpage des prestations et des livrables (DPL) en annexe I du présent CCTP.

6.4. PRESTATION N°3 : ETIQUETAGE

Les modalités d'exécution de la prestation sont décrites à l'article 3.4 du présent CCTP.

6.5. PRESTATION N°4 : FOURNITURE D'UNE HOUSSE DE TRANSPORT ET D'UNE VALISE DE TRANSPORT (PSE)

6.6. SOUS-PRESTATION N°4.1 : FOURNITURE D'UNE HOUSSE DE TRANSPORT (PSE)

6.6.1. DESCRIPTION DE LA FOURNITURE

Le capteur est utilisé en mobilité, aussi il nécessite la fourniture d'une housse de transport afin de permettre son transport aisément tout en le préservant des conditions environnementales et des conditions de transport.

La sous-prestation n°4.1 porte sur la fourniture d'une housse de transport.

Le titulaire fournit des housses de transport répondant aux exigences indiquées ci-après :

Housse ou étui de protection semi rigide, léger (moins de 200 grammes), aux caractéristiques suivantes :

- dimensions extérieures maximales (en cm) : 22x15x5,

- couleur noire,

- l'étui doit être équipé d'un système de fermeture fiable et robuste (type fermeture éclair),

- l'étui doit pouvoir disposer à l'intérieur d'un système de maintien du capteur type élastique ou tout autre système permettant de restreindre les risques de chutes du capteur si l'étui est mal refermé,

- l'étui doit disposer à l'intérieur d'un filet pouvant contenir deux chiffons microfibres (format 15x18 cm) et un flacon spray (11 cm de hauteur et 25 mm de diamètre).

Cette option sera privilégiée pour les unités déjà lourdement équipées ou qui disposent de peu de place libre pour embarquer le matériel. On pense notamment aux unités motocyclistes ou aux unités d'intervention.

La housse **semi-rigide** devra protéger le capteur des **coups**, des **chutes**, des **compressions/écrasement** (liées au stockage dans une sacoche), de l'**humidité**, de la **poussière** et **tenir compte des variations de températures (sans que la housse ne soit isothermique)**. On pense notamment au matériel placé à l'intérieur du VL en pleine chaleur ou encore dans les emplacements de transport des véhicules deux roues, tout en intégrant que la chaleur dégagée peut également provenir de l'échappement de la moto qui sur certains modèles de motos est en contact avec les valises de transport du deux roues en question.

6.6.2. MODALITES DE COMMANDE

La prestation donne lieu à l'émission de bons de commande en fonction des besoins de l'administration.

6.6.3. DELAI DE LIVRAISON

Le délai maximal de livraison est de **quarante (40) jours ouvrés** à compter de la notification du bon de commande.

Pour des raisons de continuité de service public et sur justificatif, le délai de livraison peut être ramené à **vingt (20) jours ouvrés** maximum à compter de la réception du bon de commande correspondant. Aucun surcoût ne sera facturé au titre des commandes faites en urgence.

6.6.4. LIVRABLES ATTENDUS ET DELAIS

La liste des livrables ainsi que les délais de remise et de vérification associés sont définis dans le découpage des prestations et des livrables (DPL) en annexe I du présent CCTP.

6.6.5. SOUS-PRESTATION N°4.2 : FOURNITURE D'UNE VALISE DE TRANSPORT (PSE).

6.6.6. DESCRIPTION DE LA FOURNITURE

Le capteur est utilisé en mobilité, aussi il nécessite la fourniture de valise de transport afin de permettre son transport aisément tout en le préservant des conditions environnementales et des conditions de transport.

La sous-prestation n°4.2 porte sur la fourniture d'une valise de transport.

Le titulaire fournit une valise de transport répondant aux exigences indiquées ci-après :

Valise de protection et de transport rigide, légère (moins d'un kilo), aux caractéristiques suivantes :

- dimensions extérieures maximales (en cm) : 27x22x10,

- couleur noire,

- la valise doit être équipée d'un système de fermeture facile d'emploi, rapide, fiable et robuste,

- la valise doit disposer d'une poignée de transport,

- la valise doit pouvoir être fermée à l'aide d'un cadenas,

- la valise doit disposer à l'intérieur d'un emplacement dédié au capteur. Elle doit également pouvoir contenir suffisamment de place pour contenir deux chiffons microfibres (format 15x18 cm) et un flacon spray (11 cm de hauteur et 2,5 cm de diamètre).

- l'intérieur de la valise doit être équipé d'une mousse avec des emplacements dédiés au matériel à emporter. Cette mousse doit permettre d'absorber les chocs et protéger ainsi le capteur.

Cette valise rigide doit préserver le capteur des chocs, des chutes, de la poussière, de l'humidité, de l'écrasement ou des fortes et basses températures (sans que la valise soit isotherme) en adéquation avec les conditions d'emploi du capteur.

6.6.7. MODALITES DE COMMANDE

La prestation donne lieu à l'émission de bons de commande en fonction des besoins de l'administration.

6.6.8. DELAI DE LIVRAISON

Le délai maximal de livraison est de **quarante (40) jours ouvrés** à compter de la notification du bon de commande.

Pour des raisons de continuité de service public et sur justificatif, le délai de livraison peut être ramené à **vingt (20) jours ouvrés** maximum à compter de la réception du bon de commande correspondant. Aucun surcoût ne sera facturé au titre des commandes faites en urgence.

6.6.9. LIVRABLES ATTENDUS ET DELAIS

La liste des livrables ainsi que les délais de remise et de vérification associés sont définis dans le découpage des prestations et des livrables (DPL) en annexe I du présent CCTP.

Le capteur est utilisé en mobilité, aussi il nécessite la fourniture de valise de transport afin de permettre son transport aisément tout en le préservant des conditions environnementales et des conditions de transport.

7. CONTENU ET MODALITÉS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS DU LOT 4 RELATIF A LA FOURNITURE DE LECTEURS DE DOCUMENTS STANDARDS, DE SCANNER A PLAT ET PRESTATIONS ASSOCIEES

7.1. GENERALITES

Le lot 4 du présent accord cadre comprend deux prestations :

Prestation 1 : lecteurs de bande MRZ et puce :

- Sous-prestation n°1.1 : fourniture de lecteurs de bande MRZ (garantie standard incluse) ;
- Sous-prestation n°1.2 : extension de garantie ;
- Sous-prestation n°1.3 : étiquetage.

Prestation 2 : scanner à plat :

- Sous-prestation n°2.1 : fourniture scanner à plat (garantie standard incluse) ;
- Sous-prestation n°2.2 : extension de garantie ;
- Sous-prestation n°2.3 : étiquetage.

7.2. PRESTATION N°1 : LECTEURS DE BANDE MRZ ET PUCE (GARANTIE STANDARD INCLUSE)

7.3. SOUS-PRESTATION N°1.1 : FOURNITURE DE LECTEURS DE BANDE MRZ ET PUCE (GARANTIE STANDARD INCLUSE)

7.3.1. DESCRIPTION TECHNIQUE

La sous-prestation n°1.1 porte sur la fourniture des lecteurs de bande MRZ et puce.

Le lecteur doit être à déclenchement automatique dès présentation par l'utilisateur d'un document. Compte tenu de la fréquence des contrôles réalisés, le mode par insertion est exigé Aucune manipulation sur l'appareil ne doit être nécessaire en mode d'exploitation pour déclencher la lecture de la bande MRZ et la puce des multiples documents d'identité, de séjour et de voyage, en y incluant la vérification de la chaîne des certificats conformément aux décisions UE 7774 et UE 7767.

Le titulaire fournit des lecteurs de bande MRZ et puce répondant aux exigences fonctionnelles et techniques identifiées dans le tableau ci-après :

1. CARACTERISTIQUES GENERALES

REFERENCES	EXIGENCES
ExgLecteurMRZ-1.1	Le lecteur doit être à déclenchement automatique dès insertion d'un document.
ExgLecteurMRZ-1.2	Le lecteur doit permettre la lecture des lignes MRZ et du contenu de la puce en un seul mouvement
ExgLecteurMRZ-1.3	Le lecteur doit être conforme à tous les standards industriels : ICAO, IAS-ECC, ISO-7816, ISO-14443, PC/SC, et FIPS.
ExgLecteurMRZ-1.4	La lecture MRZ doit être conforme aux spécifications ICAO doc 9303 avec reconnaissance des caractères, contrôle des check-digit..
ExgLecteurMRZ-1.5	Le lecteur de cartes peut établir un flux continu de données à destination de l'ordinateur. Les données concernées sont celles des documents d'identité, du séjour et de voyage, à savoir les données alphanumériques (DG1), la photographie (DG2) et les empreintes digitales (DG3).
ExgLecteurMRZ-1.6	Le lecteur de cartes doit être constitué d'un seul boîtier permettant les lectures MRZ, RFID et de la carte avec contact.
ExgLecteurMRZ-1.7	Le temps moyen inter-panne du lecteur est égal ou supérieur à 40 000 h.

2. CARACTERISTIQUES LOGICIELLES

REFERENCES	EXIGENCES
ExgLecteurMRZ-2.1	Le logiciel doit évaluer la qualité globale de l'acquisition.
ExgLecteurMRZ-2.2	Le fonctionnement des Logiciels sur les systèmes d'exploitation suivants : - Windows 10 64 bits et suivants - Androïd 11 et suivants - Ubuntu 20.04 LTS et suivants
ExgLecteurMRZ-2.3	Le SDK doit être fournit pour fonctionner avec des environnements C, C++ et Java Open JDK 11LTS et plus, Android 11 SDK et plus
ExgLecteurMRZ-2.4	Le lecteur est fourni avec ses librairies d'adaptation, ses pilotes logiciels , un logiciel de test de maintenance du matériel et un logiciel démonstration permettant la mesure en millisecondes des temps de captures
ExgLecteurMRZ-2.6	Les documentations destinées au développeur, aux utilisateurs, aux opérateurs ou aux installateurs doivent être rédigées en langue française.
ExgLecteurMRZ-2.8	Le logiciel est fourni avec un kit de développement logiciel (SDK) comprenant les librairies, fichiers binaires et les fichiers d'interface des différents environnements : - un exemple de projet compilable ; - des documentations d'interface ; - Logiciel de test du SDK avec l'ensemble des fonctions - un guide d'installation et d'intégration ; - possibilité de récupérer les logs techniques et d'utiliser un mode debug documenté.

3. ENVIRONNEMENT/ALIMENTATION/CONFORMITE/ACCESSOIRE

REFERENCES	EXIGENCES
ExgLecteurMRZ-3.1	Le lecteur est intégralement alimenté par la connexion USB-C.
ExgLecteurMRZ-3.2	Le câble doit être solidement fixé à l'appareil *Remarque: l'objectif est de se prémunir des défauts de connexion et des erreurs humaines. Éviter une déconnexion involontaire lors d'une utilisation par exemple, voire éviter la perte du câble entre deux utilisations.*
ExgLecteurMRZ-3.3	La longueur du câble doit être suffisante pour une utilisation pratique sans occasionner une gêne durant le contrôle.
ExgLecteurMRZ-3.4	Le câble doit être suffisamment souple pour ne pas gêner l'utilisation du lecteur en mobilité et lors de son reconditionnement.
ExgLecteurMRZ-3.5	Le lecteur doit résister en fonctionnant à une humidité de 20% à 80%
ExgLecteurMRZ-3.6	Le lecteur fonctionne dans la plage de températures 0°C-40°C.
ExgLecteurMRZ-3.7	Le matériel est certifié « EEC Low Voltage » et EMC.

Les pièces constituant la documentation technique sont listées ci-après :

- fiches de version logicielle pour les pilotes et librairies du kit de développement ;
- guide d'installation en anglais et en français ;
- manuel d'exploitation en anglais et en français ;
- descriptif technique.

7.3.2. GARANTIE STANDARD INCORPOREE

L'opération d'acquisition des matériels relevant de la prestation incorpore une garantie standard avec retour atelier d'une durée deun **(1) an**.

Le contenu de la garantie standard est précisé à l'article 3.7 du présent CCTP.

7.3.3. MODALITES DE COMMANDE

La prestation donne lieu à l'émission de bons de commande en fonction des besoins de l'administration.

7.3.4. MODALITES ET DELAIS D'EXECUTION

1. MODALITES D'EXECUTION

Les modalités d'exécution de la prestation sont précisées à l'article 3.4 du présent CCTP.

2. DELAI DE LIVRAISON

Le délai maximal de livraison est de **quarante (40) jours ouvrés** à compter de la notification du bon de commande.

Pour des raisons de continuité de service public, le délai de livraison peut être ramené à **vingt (20) jours ouvrés** maximum à compter de la réception du bon de commande correspondant. Aucun surcoût ne sera facturé au titre des commandes faites en urgence.

7.3.5. LIVRABLES ATTENDUS ET DELAIS

La liste des livrables ainsi que les délais de remise et de vérification associés sont définis dans le découpage des prestations et des livrables (DPL) en annexe I du présent CCTP.

7.4. SOUS-PRESTATION N°1.2 : EXTENSION DE GARANTIE

La sous- prestation n°1.2 du lot 4 est relative à l'extension de garantie associée aux matériels fournis au titre de la sous-prestation n°1.1 du lot 4.

7.4.1. DESCRIPTION

1. POINT DE DEPART

Conformément à l'article 36.1 du CCAG TIC, le point de départ de la garantie d'un équipement est la date de notification de la décision d'admission de l'équipement telle qu'elle est notifiée au titulaire après opérations de vérifications effectuées dans les conditions précisées au CCAP.

2. CONTENU

L'extension de garantie avec retour atelier peut être commandée par l'administration durant une période **d'un** (1) an, renouvelable par le nombre d'année souhaité en fonction de ses besoins sans que celle-ci ne dépasse **un (1) an** à compter de l'échéance du présent accord-cadre conformément à l'annexe I du présent CCTP et l'annexe financière à l'acte d'engagement.

Les modalités de l'extension de garantie sont définies à l'article 3.7 du présent CCTP.

3. MODALITES DE COMMANDE

La sous-prestation n°1.2 « extension de garantie » donne lieu à l'émission de bons de commande en fonction des besoins de l'administration.

La commande de l'extension de la garantie peut intervenir concomitamment à celle du matériel ou être réalisée via une commande « d'extension de garantie ». Cette commande est possible uniquement pour les équipements dont la garantie n'a pas été rompue sauf acceptation du titulaire.

7.4.2. SUIVI

Le suivi est conforme aux dispositions de l'article 3.7.2.3 du présent CCTP.

7.4.3. LIVRABLES ATTENDUS ET DELAIS

La liste des livrables ainsi que les délais de remise et de vérification associés sont définis dans le découpage des prestations et des livrables (DPL) en annexe I du présent CCTP.

7.5. SOUS-PRESTATION N°1.3 : ETIQUETAGE

Les modalités d'exécution de la sous- prestation sont décrites à l'article 3.4 du présent CCTP.

7.6. PRESTATION N° 2 : SCANNER A PLAT

7.7. SOUS-PRESTATION N°2.1 : FOURNITURE DE SCANNER A PLAT (GARANTIE STANDARD INCLUSE)

7.7.1. DESCRIPTION TECHNIQUE

La sous-prestation n°2.1 du lot 4 a pour objet la fourniture des scanners de documents.

REFERENCES	EXIGENCES
ExgScanner-1	Le scanner doit comporter un chargeur intégré permettant le chargement vertical avec un circuit papier incliné. Il prend en charge les supports fins, épais et gaufrés et permet la numérisation des feuilles au format A4.
ExgScanner -2	Le scanner doit permettre la numérisation des feuilles à 200 dpi minimum.
ExgScanner -3	Le scanner doit disposer d'une interface Twain et ISIS.
ExgScanner -4	Le scanner être conforme à la norme USB C.
ExgScanner -5	Le scanner est fourni avec son câble d'alimentation 220V.
ExgScanner -6	Le scanner est conforme à la norme Energy Star ou à une norme équivalente
ExgScanner -7	Le scanner est fourni avec ses librairies d'adaptation et ses pilotes logiciels.
ExgScanner -8	Le scanner doit avoir une vitesse minimale de numérisation de 20 pages recto A4 couleur par minute.

Les pièces constituant la documentation technique sont listées ci-après :

- fiches de version logicielle pour les pilotes et librairies du kit de développement ;
- guide d'installation en anglais et en français ;
- manuel d'exploitation en anglais et en français ;
- descriptif technique.

7.7.2. GARANTIE STANDARD INCORPOREE

L'opération d'acquisition des matériels relevant de la prestation incorpore une garantie standard avec retour atelier d'une durée d'un **(1) an.**

Les modalités de la garantie standard sont précisées à l'article 3.7 du présent CCTP.

7.7.3. MODALITES DE COMMANDE

La prestation donne lieu à l'émission de bons de commande en fonction des besoins de l'administration.

7.7.4. MODALITES ET DELAIS D'EXECUTION

1. MODALITES D'EXECUTION

Les modalités d'exécution de la prestation sont précisées à l'article 3.4 du présent CCTP.

2. DELAI DE LIVRAISON

Le délai maximal de livraison est de **quarante (40) jours ouvrés** à compter de la notification du bon de commande.

Pour des raisons de continuité de service public, le délai de livraison peut être ramené à **vingt (20) jours ouvrés** maximum à compter de la réception du bon de commande correspondant.

Aucun surcoût ne sera facturé au titre des commandes faites en urgence.

7.7.5. LIVRABLES ATTENDUS ET DELAIS

La liste des livrables ainsi que les délais de remise et de vérification associés sont définis dans le découpage des prestations et des livrables (DPL) en annexe I du présent CCTP.

7.8. SOUS-PRESTATION N°2.2 : EXTENSION DE GARANTIE

La sous-prestation n°2.2 du lot 4 est relative à l'extension de garantie associée aux matériels fournis au titre de la sous-prestation n°2.1 du lot 4.

7.8.1. DESCRIPTION

1. POINT DE DEPART

Conformément à l'article 36.1 du CCAG TIC, le point de départ de la garantie d'un équipement est la date de notification de la décision d'admission de l'équipement telle qu'elle est notifiée au titulaire après opérations de vérifications effectuées dans les conditions précisées au CCAP.

2. CONTENU

L'extension de garantie avec retour atelier peut être commandée par l'administration durant une période **d'un** (1) an, renouvelable par le nombre d'année souhaité en fonction de ses besoins sans que celle-ci ne dépasse **un (1) an** à compter de l'échéance du présent accord-cadre conformément à l'annexe I du présent CCTP et l'annexe financière à l'acte d'engagement.

Les modalités de l'extension de garantie sont définies à l'article 3.7 du présent CCTP.

3. MODALITES DE COMMANDE

La prestation n°3.2 « extension de garantie » donne lieu à l'émission de bons de commande en fonction des besoins de l'administration.

La commande de l'extension de la garantie peut intervient concomitamment à celle du matériel ou être réalisée via une commande « d'extension de garantie ». Cette commande est possible uniquement pour les équipements dont la garantie n'a pas été rompue sauf acceptation du titulaire.

7.8.2. SUIVI

Le suivi est conforme aux dispositions de l'article 3.7.2.3 du présent CCTP.

7.8.3. LIVRABLES ATTENDUS ET DELAIS

La liste des livrables ainsi que les délais de remise et de vérification associés sont définis dans le découpage des prestations et des livrables (DPL) en annexe I du présent CCTP.

7.9. SOUS-PRESTATION N°2.3 : ETIQUETAGE

La sous-prestation d'étiquetage s'exécute dans les mêmes conditions que celles décrites à l'article 3.4 du présent CCTP.

8. CONTENU ET MODALITÉS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS DU LOT 5 RELATIF A LA FOURNITURE DE LECTEURS DE DOCUMENTS D'IDENTITE SECURISEE, DE SEJOUR ET DE VOYAGE ET PRESTATIONS ASSOCIEES

8.1. GENERALITES

Le lot 5 du présent accord cadre comprend trois prestations :

- prestation n°1 : fourniture de lecteurs de documents d'identité sécurisée, de séjour et de voyage (garantie standard incluse) ;
- prestation n°2 : extension de garantie ;
- prestation n°3 : étiquetage.

8.2. PRESTATION N°1 : FOURNITURE DE LECTEURS D'IDENTITE SECURISEE, DE SEJOUR ET DE VOYAGE (GARANTIE STANDARD INCLUSE)

8.2.1. DESCRIPTION TECHNIQUE

La prestation n°1 du lot 5 a pour objet la fourniture de lecteurs vérificateurs de documents d'identité sécurisée, de séjour et de voyage.

Le lecteur doit être à déclenchement automatique dès présentation par l'utilisateur d'un document d'identité, de séjour ou de voyage. Aucune manipulation sur l'appareil ne doit être nécessaire en mode d'exploitation.

Le lecteur doit détecter des données exploitables via la bande MRZ et la puce sans contact des multiples documents d'identité, de séjour et de voyage, en y incluant la vérification de la chaîne des certificats conformément aux décisions UE 7774 et UE 7767. Il est aussi utilisé **dans la lutte contre la fraude documentaire.**

Le titulaire fournit des lecteurs de documents d'identité, de séjour et de voyage fixes uniquement répondant aux exigences fonctionnelles et techniques indiquées dans le tableau suivant :

1. DESCRIPTION ET MATERIAUX DU LECTEUR

REFERENCES	EXIGENCES	EXIGENCES
ExgLecteurDoc-1.1	Socle	Le lecteur de document doit être compact et résistant (métal, alliage ou en matière plastique résistante et conforme aux normes de sécurité NF et CE)
ExgLecteurDoc-1.2	Plaque transparente	La plaque transparente nécessaire au scan du document d'identité doit être en verre trempé ou en matériau transparent, résistant et traité anti rayure.
ExgLecteurDoc-1.3	Capot	Le capot de protection doit être en matière plastique et de couleur opaque afin de limiter la pollution lumineuse lors de la lecture du document. Il doit comporter une ouverture permettant une insertion aisée des documents

2. ERGONOMIE DU LECTEUR

REFERENCES	EXIGENCES	EXIGENCES
ExgLecteurDoc-2.1	Ergonomie	Le lecteur de document doit permettre une utilisation prolongée, simple, rapide et sans fatigue excessive pour l'opérateur.
ExgLecteurDoc-2.2	Manipulation	L'ensemble des manipulations est ambidextre.
ExgLecteurDoc-2.3	Finitions	Afin de ne pas présenter de risque de blessure, les angles saillants ou coupants sont interdits.

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

REFERENCES	EXIGENCES	EXIGENCES
ExgLecteurDoc-3.1	Lecture des documents MTRD en mode Full Page Reader	Le lecteur de document d'identité doit être capable de détecter et de lire tous les documents de voyage à lecture automatique (MRTD) en mode pleine page. Il doit être à déclenchement automatique dès l'insertion du document. Il doit également lire la bande MRZ des anciennes CNI françaises, et les documents à bords transparents.
ExgLecteurDoc-3.2	Lumière visible, Infra Rouge (IR), Ultra-Violet (UV) et lumière rasante	**Infra Rouge (IR), Ultra-Violet (UV) et lumière rasante** Le lecteur de document doit être en mesure de numériser le document et de générer une image pour, au minimum, la lumière visible (photo), les Infra-Rouge, les Ultra-Violet. Idéalement, il est doté d'une lumière rasante.
ExgLecteurDoc-3.3	Résolution minimale	La résolution minimale du lecteur de document doit être de 400 DPI.
ExgLecteurDoc-3.4	Capteur d'image	Le capteur d'image doit être en mesure de travailler, au minimum, en mode couleur 24bits.
ExgLecteurDoc-3.5	Format d'image	Les fichiers générés par le lecteur de document doivent être au minimum au format RAW (sans compression en codage 8 bits ou 24 bits selon la lumière utilisée) et compressés au format JPEG. Les formats BMP et PNG doivent être disponibles.
ExgLecteurDoc-3.6	Port de communication	Le lecteur doit comporter au minimum deux ports USB ou supérieur. Le lecteur doit être livré avec son câble de communication USB blindé 3.0, a minima, d'une longueur supérieure ou égale à 150 cm
ExgLecteurDoc-3.7	Voyants indicateurs	Le lecteur de document doit comporter un voyant permettant de visualiser rapidement s'il est en fonctionnement et s'il a détecté un document d'identité comportant une bande MRZ et/ou une puce sans contact
ExgLecteurDoc-3.8	Fiabilité	Le temps moyen entre deux pannes du matériel (MTBF) doit être précisé et être équivalente à 40 000 heures minimum

4. CARACTERISTIQUES LOGICIELLES

REFERENCES	EXIGENCES	EXIGENCES
ExgLecteurDoc-4.1	Gestion de la puce sans contact	Le lecteur de documents doit obligatoirement être capable de lire et transférer les données contenues dans : • les puces des documents de voyage (ICAO) incluant la vérification de la chaîne des certificats conformément aux décisions UE 7774 et UE 7767 ; • les données OCR MRZ (textes, images) et les codes à barres 1D et 2D imprimé sur le document ; • les puces RFID / smartcard, puces, passeports électroniques sans contact. La vitesse d'acquisition des données contenues dans les composants électroniques des documents de voyage (ICAO), incluant la vérification de la chaîne des certificats conformément aux décisions UE 7774 et UE 7767 doit être la plus rapide possible.
ExgLecteurDoc-4.2	Langue française	Le logiciel doit être en langue française
ExgLecteurDoc-4.3	Authentification active et passive	Obligatoire.
ExgLecteurDoc-4.4	BAC	Obligatoire.
ExgLecteurDoc-4.5	EAC	Obligatoire, pour contrôler l'accès aux données biométriques.
ExgLecteurDoc-4.6	PACE	PACE et SAC par lecteur MRZ et CAN
ExgLecteurDoc-4.7	Exigences du composant	Le composant du logiciel doit retourner les différents états de la séquence d'acquisition du document : • initialisation avec succès ou en échec ; • capture des différents éléments du document avec leur état, la liste des éléments à gérer décrite ci-après ; • en attente d'action utilisateur, suite à une erreur de lecteur de la bande MRZ, ceci permet de corriger la bande MRZ pour accéder aux données de la puce ou par saisie ou lecture CAN ; • fin d'acquisition avec succès ou abandonnée. Il doit être capable de traiter les éléments suivants : • les informations extraites de la zone de lecture automatique (MRZ) selon la spécification ICAOI doc 9303 et CNI française ancienne, avec vérification de la validité (check digits) ; • **une image en lumière visible du document lu ;** • **une image en lumière infrarouge du document lu ;** • **une image en lumière ultra-violette du document lu ;** • la photo imprimée sur le document ; • les informations extraites du champ DG1 de la puce du document (doit avoir le même contenu que le contenu Physique de la MRZ) ; • la photo du détenteur du document extrait du Champ DG2 de la puce de document (doit être identique à celle imprimée sur le document) ; • résultat de l'authentification passive ; • résultat du contrôle d'accès à la puce : BAC ; • résultat du contrôle d'accès à la puce : Active Authentication (AA) ; • résultat du contrôle d'accès à la puce : EAC Chip Authentication ; • résultat du contrôle d'accès à la puce : EAC Terminal Authentication ;

REFERENCES	EXIGENCES	EXIGENCES
		• résultat du contrôle d'accès à la puce : SAC ; • les informations extraites du champ DG3 de la puce du document pour accéder aux empreintes du document ; • les informations extraites du champ DG11 de la puce du document Informations personnelles supplémentaires concernant le détenteur du document ; • les informations extraites du champ DG12 de la puce du document Informations supplémentaires sur le document.
ExgLecteurDoc-4.8	Éléments d'acquisition	Chaque élément doit retourner l'état d'acquisition : • élément non acquis ; • élément acquis et donnée disponible.
ExgLecteurDoc-4.9	CSCA Master List pour l'authentification Passive	Le composant doit accepter un répertoire pour prendre en compte les certificats CSCA permettant l'authentification passive de la puce du document. Le lecteur doit permettre de récupérer le DSC du document lu et de gérer les CRLs des DSC et CSCA.
ExgLecteurDoc-4.10	Obsolescence	Afin d'éviter l'obsolescence du composant limitant la capacité à le maintenir en condition opérationnelle ou à corriger les failles de sécurité, les composants logiciels doivent pouvoir être maintenus et supportés sur le système d'exploitation pour pouvoir être corrigés suite à des vulnérabilités découvertes lors de veilles de sécurité.
ExgLecteurDoc-4.11	Mise à jour	Les mises à jour des logiciels nécessaires pour fonctionner avec les différents systèmes d'exploitation Microsoft et Linux doivent être fournies et incluses dans le prix de l'équipement.
ExgLecteurDoc-4.12	Système d'Exploitation	Chaque lecteur est destiné à fonctionner relié à un ordinateur fixe ou portable sous système d'exploitation 64Bits Windows 10 et ultérieurs. Il doit également fonctionner sous Linux Ubuntu 20.04 LTS 64bits et suivants et Android 11 et suivants
ExgLecteurDoc-4.13	Pilotes / Librairies	Les pilotes pour les systèmes d'exploitation 64Bits Windows 10 et supérieur, Ubuntu 20.04 et supérieur et Android 11, doivent être fournis ainsi qu'un exécutable de démonstration permettant la mesure en millisecondes des temps de captures des données de la bande MRZ, des différentes images et des données de la puce biométrique (certificats inclus) et de maintenance du matériel.
ExgLecteurDoc-4.14	SDK	Un SDK doit être fourni pour les environnements de développement C, C++ et Java Open JDK11 LTS et suivants, Android 11 SDK et plus.
ExgLecteurDoc-4.15	SDK	Le lecteur est fourni avec un kit de développement logiciel (SDK) comprenant les librairies, les fichiers binaires, et fichiers d'interface des différents environnements avec : - un exemple de projet compilable pour chaque environnent ; - des documentations d'interface ; - Logiciel de test du SDK avec l'ensemble des fonctions - un guide d'installation et d'intégration ; - possibilité de récupérer les logs techniques et d'utiliser un mode debug documenté

5. CARACTERISTIQUES DE LECTURE

REFERENCES	EXIGENCES	EXIGENCES
ExgLecteurDoc-5.1	Documents de voyage	Le lecteur doit être en conformité avec la spécification ICAO doc 9303 parties 1 à 12. Il doit lire les bandes MRZ des CNI françaises en circulation (anciennes et nouvelles).
ExgLecteurDoc-5.2	Gestion des formats	ID1/TD1, ID2/TD2 et ID3/TD3 et visas obligatoire.
ExgLecteurDoc-5.3	Temps de lecture de la bande MRZ	Inférieur à 3 secondes obligatoirement.
ExgLecteurDoc-5.4	Taux échec en lecture	Inférieur à 3 %
ExgLecteurDoc-5.5	Norme ISO 14 443	Type A et B sans contact
ExgLecteurDoc-5.6	Norme ISO 7816	Class A et AB avec contact en option.
ExgLecteurDoc-5.7	Pilote de lecture puce	Compatible PC/SC.
ExgLecteurDoc-5.8	Code à barre	1D et 2D : Code 128 ISO 15417, I2O5, PDF147 ISO 15438, QR ISO 18004, datamatrix ISO 16022 notamment imprimé sur les vignettes visa (doc 9303 partie 13) et lecture de CEV 2D-Doc conforme aux normes ISO 20248, XP Z42-101 et XP Z42-102, de forme carrée avec niveau de correction ECC200

6. ENVIRONNEMENT/ALIMENTATION/CONFORMITE/ACCESSOIRE/CONDITIONNEMENT

REFERENCES	EXIGENCES	EXIGENCES
ExgLecteurDoc-6.1	Humidité	De 20 à 80 %.
ExgLecteurDoc-6.2	Température	5° à 45° en fonctionnement
ExgLecteurDoc-6.3	Alimentation	Auto-alimenté via le port USB avec fourniture du câble USB blindé 3.0 (d'une longueur minimum de 150 cm) et externe avec fourniture obligatoire du câble d'alimentation aux normes européennes en vigueur (d'une longueur minimale de 2 mètres)
ExgLecteurDoc-6.4	Bouton Marche/arrêt	Obligatoire.
ExgLecteurDoc-6.5	Conformité	FCC Part 15 Class A ; CE, CB ; WEEE/RoHS1.
ExgLecteurDoc-6.6	Conditionnement	Les lecteurs de documents sont conditionnés dans des cartons individuels résistants. Chaque carton comporte les mentions suivantes sur 3 faces consécutives : • le libellé de l'administration destinataire (POLICE NATIONALE, GENDARMERIE NATIONALE ou DOUANES) ; • le nom du fournisseur ; • la mention « lecteur de documents sécurisés » ; • quantité : 1 ; • le code produit (ou référence) attribué par l'administration émettrice du bon de commande ; • le numéro de commande.

Les pièces constituant la documentation technique sont listées ci-après :

- fiches de version logicielle pour les pilotes et librairies du kit de développement ;
- guide d'installation en anglais et en français ;
- manuel d'exploitation en anglais et en français ;
- descriptif technique.

8.2.2. GARANTIE STANDARD INCORPOREE

L'opération d'acquisition des matériels relevant de la prestation incorpore une garantie standard avec retour atelier d'une durée de **un (1) an**.

Les modalités de la garantie standard sont précisées à l'article 3.7 du présent CCTP.

8.2.3. MODALITES DE COMMANDE

La prestation donne lieu à l'émission de bons de commande en fonction des besoins de l'administration.

8.2.4. MODALITES ET DELAIS D'EXECUTION

1. MODALITES D'EXECUTION

Les modalités d'exécution de la prestation sont précisées à l'article 3.4 du présent CCTP.

2. DELAI DE LIVRAISON

Le délai maximal de livraison est de **quarante (40) jours ouvrés** à compter de la notification du bon de commande.

Pour des raisons de continuité de service public, le délai de livraison peut être ramené à **vingt (20) jours ouvrés** maximum à compter de la réception du bon de commande correspondant.

Aucun surcoût ne sera facturé au titre des commandes faites en urgence.

8.2.5. LIVRABLES ATTENDUS ET DELAIS

La liste des livrables ainsi que les délais de remise et de vérification associés sont définis dans le découpage des prestations et des livrables (DPL) en annexe I du présent CCTP

8.3. PRESTATION N°2 : EXTENSION DE GARANTIE

La prestation n°2 du lot 5 est relative à l'extension de garantie associée aux matériels fournis au titre de la prestation n°2.1 du lot 5.

8.3.1. DESCRIPTION

1. POINT DE DEPART

Conformément à l'article 36.1 du CCAG TIC, le point de départ de la garantie d'un équipement est la date de notification de la décision d'admission de l'équipement telle qu'elle est notifiée au titulaire après opérations de vérifications effectuées dans les conditions précisées au CCAP.

2. CONTENU

L'extension de garantie avec retour atelier peut être commandée par l'administration durant une période **d'un** (1) an, renouvelable par le nombre d'année souhaité en fonction de ses besoins sans que celle-ci ne dépasse **un (1) an** à compter de l'échéance du présent accord-cadre conformément à l'annexe I du présent CCTP et l'annexe financière à l'acte d'engagement.

Les modalités de l'extension de garantie sont définies à l'article 3.7 du présent CCTP.

3. MODALITES DE COMMANDE

La prestation n°2 « extension de garantie » donne lieu à l'émission de bons de commande en fonction des besoins de l'administration.

La commande de l'extension de la garantie peut intervient concomitamment à celle du matériel ou être réalisée via une commande « d'extension de garantie ». Cette commande est possible uniquement pour les équipements dont la garantie n'a pas été rompue sauf acceptation du titulaire.

8.3.2. SUIVI

Le suivi est conforme aux dispositions de l'article 3.7.2.3 du présent CCTP.

8.3.3. LIVRABLES ATTENDUS ET DELAIS

La liste des livrables ainsi que les délais de remise et de vérification associés sont définis dans le découpage des prestations et des livrables (DPL) en annexe I du présent CCTP.

8.4. PRESTATION N°3 : ETIQUETAGE

La prestation n°3 d'étiquetage s'exécute dans les mêmes conditions que celles décrites à l'article 3.4 du présent CCTP.

9. CONTENU ET MODALITÉS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS DU LOT 6 RELATIF A LA FOURNITURE DE SOLUTIONS DE PRISE D'IMAGES FACIALES

9.1. GENERALITES

Le lot 6 du présent accord cadre comprend trois prestations :

- prestation n°1 : fourniture de solutions de prises d'images faciales (garantie standard incluse) ;
- prestation n°2 : extension de garantie ;
- prestation n°3 : étiquetage.

9.2. PRESTATION N°1 : FOURNITURE DE SOLUTIONS DE PRISES D'IMAGES FACIALES (GARANTIE STANDARD INCLUSE)

9.2.1. DESCRIPTION TECHNIQUE

La prestation n°1 porte sur la fourniture de solutions de prises d'images faciales.
La solution de prises de vues (le kit complet) comprenant :

- Une caméra,
- Un dispositif d'éclairage,
- Un trépied,
- Un arrière-plan.

Le titulaire fournit des solutions de prises d'images faciales répondant aux exigences fonctionnelles et techniques identifiées dans le tableau ci-après :

1. CARACTERISTIQUES GENERALES

REFERENCES	EXIGENCES
ExImage-1.1	La solution de prises de vues est compatible ICAO doc 9303 Partie 3 sur les spécifications communes à tous les MRTD et à la norme ISO 19794-5 ; elle devra également être compatible avec la nouvelle norme ISO 39794-5).
ExImage-1.2	La caméra doit disposer d'une définition respectant au minimum 600x800 px avec un minimum 120 px entre les yeux et maximum 1200x1600 px.
ExImage-1.3	La caméra doit permettre une connexion USB-C
ExImage-1.4	La caméra doit disposer d'une distance focale de bride ajustable.
ExImage-1.5	La caméra doit avoir une fonction de calibrage des couleurs.
ExImage-1.6	Une fois le déclenchement du logiciel d'acquisition lancé, la caméra doit permettre de capturer une photographie en pleine résolution.
ExImage-1.7	La caméra est fournie avec un câble USB dont la longueur doit être comprise entre 50 cm et 150 cm. La caméra est alimentée avec ce connecteur USB
ExImage-1.8	Pour obtenir une image conforme aux normes ISO 19794-5, le dispositif d'éclairage doit assurer un niveau de lumière uniforme sur le visage

REFERENCES	EXIGENCES
	photographié et comporter au minimum deux sources de lumière positionnables de part et d'autre du sujet éclairé.
ExImage-1.9	Le trépied doit être compatible avec la caméra
ExImage-1.10	La taille dépliée du trépied doit être de 30 cm minimum et de 70 cm maximum.
ExImage-1.11	Le sommet du trépied doit être panoramique. Le positionnement de la tête doit être tridirectionnel.
ExImage-1.12	L'arrière-plan doit être conforme aux normes ISO 19794-5 pour les photographies.
ExImage-1.13	La caméra doit permettre sa fixation grâce à un pas de vis de 6 mm.

2. CARACTERISTIQUES LOGICIELLES

REFERENCES	EXIGENCES
ExImage-2.1	Le fonctionnement des Logiciels sur les systèmes d'exploitation suivants : - Windows 10 64 bits et suivants - Androïd 11 et suivants - Ubuntu 20.04 LTS et suivants
ExImage-2.2	Le SDK doit être fournit pour fonctionner avec des environnements C, C++ et Java Open JDK11 LTS et suivants, Android 11 SDK et plus
ExImage-2.3	La solution est fournie avec ses librairies d'adaptation, ses pilotes logiciels et un logiciel de maintenance du matériel, et un logiciel de démonstration permettant la mesure en millisecondes des temps de captures et l'extraction des images acquises.
ExImage-2.4	Les documentations destinées au développeur, aux utilisateurs, aux opérateurs ou aux installateurs doivent être rédigées en langue française.
ExImage-2.5	Le logiciel est fourni avec un kit de développement logiciel (SDK) comprenant les librairies, fichiers binaires et interface des différents environnements avec: - un exemple de projet compilable ; - des documentations d'interface ; - Logiciel de test avec l'ensemble des fonctions du SDK - un guide d'installation et d'intégration. - possibilité de récupérer les logs techniques et d'utiliser un mode debug documenté
ExImage-2.6	Le Logiciel doit permettre à l'Application de renvoyer les données au format ANSI/NIST ITL1.

Les pièces constituant la documentation technique sont listées ci-après :

- fiches de version logicielle pour les pilotes et librairies du kit de développement ;
- guide d'installation en anglais et en français ;
- manuel d'exploitation en anglais et en français ;
- descriptif technique.

9.2.2. GARANTIE STANDARD INCORPOREE

L'opération d'acquisition des matériels relevant de la prestation incorpore une garantie standard avec retour atelier d'une durée d'un **(1) an**.

Le contenu de la garantie standard est précisé à l'article 3.7 du présent CCTP.

9.2.3. MODALITES DE COMMANDE

La prestation donne lieu à l'émission de bons de commande en fonction des besoins de l'administration.

9.2.4. MODALITES ET DELAIS D'EXECUTION

1. MODALITES D'EXECUTION

Les modalités d'exécution de la prestation sont précisées à l'article 3.4 du présent CCTP.

2. DELAI DE LIVRAISON

Le délai maximal de livraison est de **quarante (40) jours ouvrés** à compter de la notification du bon de commande.

Pour des raisons de continuité de service public, le délai de livraison peut être ramené à **vingt (20) jours ouvrés** maximum à compter de la réception du bon de commande correspondant. Aucun surcoût ne sera facturé au titre des commandes faites en urgence.

9.2.5. LIVRABLES ATTENDUS ET DELAIS

La liste des livrables ainsi que les délais de remise et de vérification associés sont définis dans le découpage des prestations et des livrables (DPL) en annexe I du présent CCTP

9.3. PRESTATION N°2 : EXTENSION DE GARANTIE

La prestation n°2 du lot 6 est relative à l'extension de garantie associée aux matériels fournis au titre de la prestation n°1 du lot 6.

9.3.1. DESCRIPTION

1. POINT DE DEPART

Conformément à l'article 36.1 du CCAG TIC, le point de départ de la garantie d'un équipement est la date de notification de la décision d'admission de l'équipement telle qu'elle est notifiée au titulaire après opérations de vérifications effectuées dans les conditions précisées au CCAP.

2. CONTENU

L'extension de garantie avec retour atelier peut être commandée par l'administration durant une période **d'un** (1) an, renouvelable par le nombre d'année souhaité en fonction de ses besoins sans que celle-ci ne dépasse **un (1) an** à compter de l'échéance du présent accord-cadre conformément à l'annexe I du présent CCTP et l'annexe financière à l'acte d'engagement.

Les modalités de l'extension de garantie sont définies à l'article 3.7 du présent CCTP.

3. MODALITES DE COMMANDE

La prestation n°2 « extension de garantie » donne lieu à l'émission de bons de commande en fonction des besoins de l'administration.

La commande de l'extension de la garantie peut intervenir concomitamment à celle du matériel ou être réalisée via une commande « d'extension de garantie ». Cette commande est possible uniquement pour les équipements dont la garantie n'a pas été rompue sauf acceptation du titulaire.

9.3.2. SUIVI

Le suivi est conforme aux dispositions de l'article 3.7.2.3 du présent CCTP.

9.3.3. LIVRABLES ATTENDUS ET DELAIS

La liste des livrables ainsi que les délais de remise et de vérification associés sont définis dans le découpage des prestations et des livrables (DPL) en annexe I du présent CCTP

9.4. PRESTATION N°3 : ETIQUETAGE

Les modalités d'exécution de la prestation sont décrites à l'article 3.4 du présent CCTP.

ANNEXE I : DECOUPAGE DES PRESTATIONS ET DES LIVRABLES (DPL)

L’annexe I fait l’objet d’un document séparé du présent CCTP.

ANNEXE II : RAPPORT D'EXÉCUTION DE LA GARANTIE

Après notification de l'accord-cadre, ce document sera transmis au format tableur au titulaire de chaque lot. Il sera renseigné par le titulaire chaque semestre et adressé au représentant de l'administration.

Seul le représentant de l'administration sera habilité à effectuer des modifications dans les intitulés des champs à renseigner.

DATE DE LA DEMANDE D'INTERVENTION	DESIGNATION DU MATERIEL CONCERNE	TYPE D'INCIDENT	DATE DE RESOLUTION	MODALITE DE RESOLUTION (REPARATION OU REMPLACEMENT)